Quatre-vingt-quatrième année. — N° 265. Le Numéro : 15 francs. Jeudi 6 Novembre 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère de la justice.

Arrêté du 4 novembre 1952 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux emplois de greffier des cours et tribunaux et de secrétaire de parquet (p. 10459).

Arrêté portant détachement (éducation surveillée) (p. 10459).

Ministère des affaires étrangères.

Décret du 5 novembre 1952 portant nomination d'un directeur à l'administration centrale (p. 10460).

Ministère de l'intérieur.

Décrets des 31 octobre et 5 novembre 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 10460).

Décret du 5 novembre 1952 portant convocation du conseil général de la Seine en session ordinaire (p. 10460).

Arrêté du 30 octobre 1952 portant interdiction d'affichage et de vente aux mineurs d'un journal (p. 10460).

Arrêtés portant détachements :
Administrateurs (p. 10461).
Personnel du cadre des préfectures (p. 10461).
Sûreté nationale (p. 10461).

Ministère de la défense nationale.

Citation à l'ordre de l'armée (p. 10461).

Arrêtés du 19 septembre 1952 portant remises de débets (p. 10461).

Arrêté du 4 novembre 1952 fixant le nombre de congés sans solde et d'admissions à la retraite proportionnelle à accorder aux officiers et assimilés de l'armée de l'air en 1952 (p. 10461).

Arrêté portant nomination d'un membre du conseil de perfectionnement de l'école polytechnique (p. 10461).

Arrêtés portant acceptation de démission et rectificatif (armée de mer, réserve, et personnels civils extérieurs de la guerre) (p. 10462).

Décision portant inscription sur la liste de classement pour l'emploi d'ingénieur de 3e classe des travaux de poudrerie (p. 10462).

Tableau des désignations coloniales du 25 octobre 1952 (rectificatif) (p. 10462).

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs (p. 10462).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Arrêtés des 20 octobre et 3 novembre 1952 portant remises de débets (p. 10462).

Arrêtés portant détachements, radiation des cadres et rectificatif :
Administration centrale des finances (p. 10463).
Administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques (p. 10463).
Caisse des dépôts et consignations (p. 10463).
Contributions directes et cadastre (p. 10463).
Imprimerie nationale (p. 10463).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 4 novembre 1952 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 10463).

Arrêté du 29 octobre 1952 portant convocation d'un collège électoral du conseil académique de Poitiers (p. 10463).

Arrêté du 31 octobre 1952 modifiant l'arrêté du 12 octobre 1949 relatif au certificat d'études spéciales de pneumo-phtisiologie (p. 10463).

Arrêté du 31 octobre 1952 modifiant l'arrêté du 18 mai 1951 portant création d'un certificat d'études spéciales de bactériologie (p. 10463).

Arrêté du 31 octobre 1952 modifiant l'arrêté du 11 octobre 1949 relatif au certificat d'études spéciales de dermato-vénéréologie (p. 10464).

Arrêté du 31 octobre 1952 modifiant l'arrêté du 2 décembre 1950 portant création d'un certificat d'études spéciales d'oto-rhino-laryngologie délivré par les facultés de médecine et les facultés mixtes de médecine et de pharmacie (p. 10461).

Arrêté du 31 octobre 1952 modifiant l'arrêté du 18 novembre 1948 relatif au certificat d'études spéciales d'anesthésiologie (p. 10461).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêté du 13 octobre 1952 complétant l'arrêté du 8 février 1952 relatif aux tarifs de pension dans les centres d'apprentissage autonomes (p. 10465).

Arrêté portant remplacement d'un membre du conseil d'administration de l'établissement de formation professionnelle de l'industrie aéronautique (p. 10465).

Arrêtés portant affectation, mutations et détachement (éducation physique et jeunesse et sports) (p. 10465).

Liste d'aptitude aux fonctions de professeur technique adjoint d'optique-lunetterie (p. 10465).

Liste des candidates déclarées aptes à recevoir une délégation de professeur technique adjoint d'enseignement social dans les écoles nationales professionnelles et les collèges techniques (p. 10465).

Liste des candidates ayant obtenu le certificat d'aptitude à l'enseignement pratique dans les écoles nationales professionnelles et les collèges techniques de jeunes filles (section Chef des travaux) (p. 10465).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 30 octobre 1952 portant remise de débet (p. 10465).

Arrêté du 3 novembre 1952 déterminant la réglementation à appliquer aux citernes destinées au transport des matières dangereuses et infectes et construites avant le 25 décembre 1951 (matières dangereuses 1952, n° 39) (p. 10465).

Arrêtés portant promotion, nominations, réintégration, affectations et attribution de fonctions:

Conseil supérieur du tourisme (p. 10466).

Ponts et chaussées (p. 10466).

Secrétaires d'administration (p. 10466).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêté modifiant la date de mise en application de l'arrêté du 7 janvier 1952 relatif au contrôle des compteurs de gaz réparés (rectificatif) (p. 10466).

Arrêtés portant promotion, nominations, attribution de fonctions, détachement et radiation des cadres (école nationale supérieure des mines de Paris et service des mines) (p. 10466).

Listes d'admission aux écoles techniques des mines de Douai et d'Alès (p. 10466).

Ministère de l'agriculture.

Décret n° 52-1216 du 5 novembre 1952 relatif à la commercialisation des vins des récoltes 1951 et 1952 (p. 10467).

Arrêté du 4 novembre 1952 fixant l'échelonnement indiciaire du grade de chargé de recherches du laboratoire central de recherches vétérinaires (p. 10467).

Arrêtés portant détachements (contrôle des lois sociales en agriculture et eaux et forêts) (p. 10467).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 5 novembre 1952 portant promotion dans le corps de l'inspection de la France d'outre-mer (p. 10467).

Arrêté portant mise en position de mission du chef de la section technique des pêches maritimes de l'Afrique occidentale française (p. 10467).

Arrêté portant mise en position de mission du contrôleur général de la police de l'Afrique occidentale française (p. 10467).

Arrêtés portant nominations, intégration, réintégration, attribution de rappels d'ancienneté, détachement, mise en congé, admissions à la retraite, modification de date de promotion, radiation des contrôles et révocation:

Agriculture (p. 10468).

Eaux et forêts (p. 10468).

Services extérieurs (p. 10468).

Transmissions (p. 10468).

Travaux publics (p. 10468).

Vétérinaires africains (p. 10468).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret n° 52-1168 modifiant le décret du 17 novembre 1947 fixant les modalités spéciales d'application à la silicose professionnelle de la loi du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles (rectificatif) (p. 10468).

Arrêtés du 29 octobre 1952 relatifs au règlement de caisses de retraites et de prévoyance (p. 10468).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décret n° 52-1217 du 5 novembre 1952 portant délégation de signature aux délégués interdépartementaux et départementaux du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et nomination de ceux-ci comme ordonnateurs secondaires pour la construction de logements militaires (p. 10469).

Arrêté du 3 novembre 1952 portant report de crédits (fonds de concours) (p. 10469).

Arrêtés portant détachements (administration centrale) (p. 10469).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêtés portant promotions et détachement:

Administration centrale (p. 10469).

Office national des anciens combattants et victimes de la guerre (p. 10469).

Offices départementaux des anciens combattants et victimes de la guerre (p. 10469).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté du 29 octobre 1952 érigeant en station hydrominérale et climatique la commune de Saint-Galmier (Loire) (p. 10470).

Arrêtés portant promotions, détachement, conférant l'honorariat et modifiant les dispositions d'un précédent arrêté:

Administration centrale (p. 10470).

Directions départementales de la population et de l'entr'aide sociale (p. 10470).

Inspection de la santé (p. 10470).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêtés du 30 octobre 1952 portant ouverture de crédits et rectificatif (fonds de concours) (p. 10470).

Arrêtés du 31 octobre 1952 portant remises de débets (p. 10470).

Arrêté portant détachement (services extérieurs) (p. 10470).

Nominations à des emplois réservés (p. 10470).

Interdiction temporaire de fonctions (p. 10470).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 10471).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Décès d'un sénateur. — Modification aux listes électorales des membres des groupes politiques. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 10473).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Réunions de commissions des 4 et 5 novembre 1952. — Convocation de commission (p. 10474).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour (p. 10475).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Avis de concours pour le recrutement d'apprentis mécaniciens de l'armée de l'air pour 1952 (troisième année de l'école de Rochefort) (rectificatif) (p. 10476).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis relatif au tirage des obligations 4 1/2 p. 100 amortissable 1933-1948 remboursables à compter du 16 décembre 1952 (p. 10476).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Avis de concours pour le recrutement de professeurs techniques, chefs de travaux (p. 10476).

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Avis d'examens professionnels pour les emplois d'inspecteur et de rédacteur des directions régionales de la sécurité sociale réservés aux fonctionnaires dégagés des cadres (p. 10476).

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Liste additive à la liste provisoire de classement de l'année 1949 des candidats aux emplois réservés (dixième liste) (pagination spéciale *a*, pp. 1 à 23).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de concours pour le recrutement de deux médecins chefs de service des hôpitaux psychiatriques de la Seine (p. 10476).

Annonces (p. 10477).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 86 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mercredi 5 novembre 1952. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 4749).

CONSEIL ECONOMIQUE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 17

Avis et rapports. — Séance du 30 octobre 1952 (p. 397).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Echelonnement indiciaire des emplois de greffier des cours et tribunaux et des emplois de secrétaire de parquet.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites;

Vu le décret n° 49-508 du 14 avril 1949 relatif à la revision du plan de classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites;

Vu le décret n° 52-1102 du 26 septembre 1952 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des secrétaires de parquet;

Vu le décret n° 52-1103 du 26 septembre 1952 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des greffiers des cours et tribunaux;

Vu le décret n° 52-1123 du 7 octobre 1952 complétant et modifiant les décrets n°s 48-1108 du 10 juillet 1948 et 49-508 du 14 avril 1949 susvisés,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'échelonnement indiciaire des emplois de greffier de chambre à la cour de cassation, chef et chef adjoint de secrétariat, greffier à la cour de cassation, aux cours d'appel, aux tribunaux de première instance et au tribunal de simple police de Paris, et secrétaire de parquet près les cours et tribunaux est fixé comme suit:

EMPLOIS ET GRADES	ECHELONS	INDICES
Greffier de chambre à la cour de cassation...	9e échelon.	430
	8e échelon.	408
	7e échelon.	386
	6e échelon.	364
	5e échelon.	342
	4e échelon.	319
	3e échelon.	296
	2e échelon.	273
	1er échelon.	250
Chef de secrétariat.....	3e échelon.	380
	2e échelon.	348
	1er échelon.	315
Chef adjoint de secrétariat.....	6e échelon.	370
	5e échelon.	338
	4e échelon.	306
	3e échelon.	274
	2e échelon.	242
	1er échelon.	210
Greffier à la cour de cassation, aux cours d'appel, aux tribunaux de première instance et au tribunal de simple police de Paris; secrétaire de parquet près les cours et tribunaux:		
Greffier principal, secrétaire de parquet principal.	5e échelon.	360
	4e échelon.	345
	3e échelon.	330
	2e échelon.	315
	1er échelon.	300
Greffier de 1re classe, secrétaire de parquet de 1re classe.	4e échelon.	315
	3e échelon.	305
	2e échelon.	290
	1er échelon.	275
Greffier de 2e classe, secrétaire de parquet de 2e classe.	5e échelon.	265
	4e échelon.	249
	3e échelon.	233
	2e échelon.	217
	1er échelon.	201
	Echelon de stage	185

Art. 2. — Le présent arrêté, qui aura effet à compter du 1er janvier 1952, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 novembre 1952.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Pour le secrétaire d'Etat au budget et par délégation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et par délégation:
Le directeur du cabinet,
GEORGES LAPEYRE.

Education surveillée.

Par arrêté du 4 novembre 1952, M. Dayries (Gérard), éducateur adjoint de 3e classe à l'institution publique d'éducation surveillée de Neufchâteau, est placé en position de détachement à compter du 1er septembre 1952 et mis à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour la durée du stage qu'il doit accomplir en qualité de rédacteur stagiaire d'administration générale d'outre-mer.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 5 novembre 1952 portant nomination d'un directeur à l'administration centrale.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des affaires étrangères,

Vu l'article 30 de la Constitution;

Vu le décret n° 49-1036 du 20 juillet 1949 fixant les emplois supérieurs pour lesquels les nominations sont laissées à la décision du Gouvernement;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. de Bourbon-Busset, sous-directeur à l'administration centrale du ministère des affaires étrangères, est nommé directeur des relations culturelles, en remplacement de M. Joxe.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 novembre 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

ANTOINE PINAY.

Le ministre des affaires étrangères,

SCHUMAN.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 24 octobre 1952 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 24 octobre 1952, pris en conseil des ministres, sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, et après avis du conseil de l'ordre en date du 8 juillet 1952 portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

ALGÉRIE

Au grade d'officier.

M. Cuttoli (Maurice), préfet hors classe, secrétaire général du gouvernement général de l'Algérie. Chevalier du 15 janvier 1947. Titres exceptionnels.

Décret du 24 octobre 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 24 octobre 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 14 octobre 1952 portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

ALGÉRIE

Au grade d'officier.

MM.

Lantieri (Don-Jacques), inspecteur général honoraire de l'administration. Chevalier du 28 janvier 1939.

Raoux (Albert), président du syndicat agricole de Sainte-Barbe-du-Tlelat. Chevalier du 23 décembre 1936.

Robbe (Marcel), ingénieur des travaux publics de l'Etat, maire de Bouira. Chevalier du 13 janvier 1936.

Au grade de chevalier.

MM.

Bouteille (Casimir), agriculteur, ancien maire de Pont-de-l'Isser; 45 ans de pratique agricole, de services militaires et d'exercice de mandat électif.

Morel (Léopold), délégué à l'assemblée algérienne, directeur de journal; 25 ans de pratique professionnelle, de services militaires et d'exercice de mandats électifs.

Porte (Laurent), président de la compagnie d'assurances L'Afrique française; 40 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Décret du 5 novembre 1952 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 5 novembre 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 27 octobre 1952 portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

ALGÉRIE

Au grade de chevalier.

MM.

Lalanne (Louis), vice-président du syndicat des hôteliers et restaurateurs du département d'Alger; 27 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Papillon (Marcel), avocat à Tizi-Ouzou, délégué à l'assemblée algérienne; 32 ans de services civils et militaires et d'exercice de mandats électifs.

Décret du 5 novembre 1952 portant convocation du conseil général de la Seine en session ordinaire.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu les lois des 22 juin 1833, 10 août 1871 et 12 mai 1932;

Vu les décrets des 21 avril et 13 juin 1939;

Vu l'ordonnance n° 45-677 du 13 avril 1945 portant réforme du régime administratif de la ville de Paris et du département de la Seine,

Décrète:

Art. 1er. — Le conseil général du département de la Seine est convoqué en session ordinaire le mercredi 19 novembre 1952.

Cette session sera close le mercredi 31 décembre 1952.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 novembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

CHARLES BRUNE.

Interdiction d'affichage et de vente aux mineurs d'un journal.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 49-956 du 16 juillet 1949, et spécialement son article 14;

Vu le décret n° 50-143 du 1er février 1950 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 16 juillet 1949;

Vu l'avis exprimé par la commission de surveillance et de contrôle instituée par l'article 3 de la loi du 16 juillet 1949 dans sa séance du 16 octobre 1952;

Sur la proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrête:

Art. 1er. — Il est interdit, sous les peines prévues au premier alinéa de l'article 7 de la loi du 16 juillet 1949, de proposer, de donner ou de vendre à des mineurs de dix-huit ans le journal *Futur*.

Art. 2. — Il est interdit, sous les mêmes sanctions, d'exposer ce journal sur la voie publique, à l'extérieur ou à l'intérieur des magasins, des kiosques et de faire pour lui une publicité dans les mêmes conditions.

Art. 3. — Le préfet de police à Paris et les préfets dans les départements sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 30 octobre 1952.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation:

Le directeur du cabinet,

JEAN VERDIER.

Administrateurs.

Par arrêté du 4 novembre 1952, il est mis fin, à compter du 1er janvier 1951, au détachement de M. Franchet, administrateur civil de 3e classe, en qualité de chef de cabinet du vice-président de la commission municipale de Casablanca.

M. Franchet (Pierre-Marie), administrateur civil de 2e classe, 1er échelon, est placé dans la position de détachement pour la période du 1er janvier 1951 au 30 novembre 1951 inclus, en qualité de chef de cabinet du vice-président de la commission municipale de Casablanca.

M. Franchet (Pierre-Marie), administrateur civil de 2e classe, 1er échelon, à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, est placé dans la position de détachement pour une durée maximum de cinq ans, à compter du 1er décembre 1951, et mis à la disposition du ministre des affaires étrangères pour servir au Maroc.

Personnel du cadre des préfectures.

Par arrêté du 4 novembre 1952, Mme Juen (Laurence), agent de bureau de 4e classe du cadre complémentaire à la préfecture du Haut-Rhin, est placée en position de service détaché pour une durée de cinq ans, à compter du 1er mai 1952, auprès du ministère des affaires étrangères pour servir au Maroc à la direction des travaux publics.

Sûreté nationale.

Par arrêté du 4 novembre 1952, M. Hunsinger (Emile), commissaire de police de la sûreté nationale de 1re classe, 3e échelon, en position de détachement auprès du ministère des affaires étrangères (services des affaires allemandes et autrichiennes), est maintenu dans les mêmes fonctions dans cette position pour une durée maximum de cinq ans, à compter du 1er septembre 1951.

Par arrêté du 4 novembre 1952, M. Weisbecker (Henri), commissaire principal de la sûreté nationale de 1re classe, en position de détachement auprès du ministère des affaires étrangères (services des affaires allemandes et autrichiennes), est maintenu dans les mêmes fonctions dans cette position pour une durée maximum de cinq ans, à compter du 26 juin 1951.

Par arrêté du 4 novembre 1952, le gardien de la paix Ferry (Albert), de la police d'Etat de l'Ariège (corps urbain de Pamiers), est placé, en la même qualité, dans la position de détachement auprès du haut commissaire de la République au Cameroun, pour une durée maximum de trois ans.

Le présent arrêté prendra effet à compter de la veille du jour de l'embarquement de l'intéressé.

Par arrêté du 4 novembre 1952, il est procédé au renouvellement, pour une période maximum de cinq ans, du détachement en la même qualité, auprès du ministre des affaires étrangères (services des affaires allemandes et autrichiennes), de M. Charcosset (Claude), inspecteur de la sûreté nationale principal de 2e classe, officier de police judiciaire.

Le présent arrêté aura effet à compter du 1er février 1951.

Par arrêté du 4 novembre 1952, il est procédé au renouvellement, pour une période maximum de cinq ans, du détachement en la même qualité, auprès du ministre des affaires étrangères (services des affaires allemandes et autrichiennes), de M. Creff (Raymond), inspecteur de la sûreté nationale de 2e classe, 2e échelon.

Le présent décret aura effet à compter du 1er avril 1951.

Par arrêté du 4 novembre 1952, M. le secrétaire Caillot (Georges), de la police d'Etat de la Gironde, est placé, en la même qualité, dans la position de détachement auprès du haut commissaire de la République au Cameroun, pour une durée maximum de trois ans.

Le présent arrêté prendra effet à compter de la veille du jour de l'embarquement de M. Caillot.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Citation à l'ordre de l'armée.

Sur la proposition du secrétaire d'Etat à la guerre, le ministre de la défense nationale cite:

A l'ordre de l'armée.

Les compagnies sahariennes.

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme.

Remises de débets.

Par arrêté du 19 septembre 1952, sous réserve d'un versement préalable de 56.100 F, il est fait remise gracieuse à M. Giraud, sous-ingénieur dessinateur spécial à la direction des travaux du génie de Lille, de la somme de 112.871 F, trop perçue au titre de l'indemnité compensatrice de traitement pendant la période du 7 août 1947 au 31 décembre 1950.

Par arrêté du 19 septembre 1952, sous réserve d'un versement préalable de 100.000 F, il est fait remise gracieuse à M. Erker (Maurice), sous-ingénieur dessinateur spécial à la direction des travaux du génie de Lille (arrondissement des travaux du génie de Mézières), de la somme de 267.051 F, trop perçue au titre de l'indemnité compensatrice de traitement pendant la période du 7 août 1947 au 31 décembre 1950.

Nombre de congés sans solde et d'admissions à la retraite proportionnelle à accorder aux officiers et assimilés de l'armée de l'air en 1952.

Le ministre de la défense nationale, le secrétaire d'Etat à l'air et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu les dispositions de l'article 27 de la loi n° 50-857 du 24 juillet 1950 remplaçant le deuxième alinéa de l'article 85 de la loi de finances du 31 juillet 1920, modifié par l'article 44 de la loi du 26 décembre 1925;

Vu l'article 26 de la loi n° 51-651 du 24 mai 1951;

Vu le paragraphe III (1°) de l'article 9 de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires, modifié par l'article 34 de la loi de finances n° 50-857 du 24 juillet 1950,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le nombre des congés sans solde interruptifs de l'ancienneté que le secrétaire d'Etat à l'air est autorisé à accorder, en 1952, aux officiers et assimilés de l'armée de l'air dans les conditions déterminées par l'article 27 de la loi n° 50-857 du 24 juillet 1950, modifié par l'article 26 de la loi n° 51-651 du 24 mai 1951, est fixé à vingt.

Art. 2. — Le nombre des admissions à la retraite proportionnelle d'officiers et assimilés de l'armée de l'air pouvant être prononcées par le secrétaire d'Etat à l'air pendant l'année 1952, en application de l'article 9, paragraphe III (1°) de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948, est fixé à vingt.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 novembre 1952.

Pour le ministre de la défense nationale et par délégation:
Le directeur de cabinet,
MAURICE CRUCHON.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

Le secrétaire d'Etat à l'air,
PIERRE MONTEL.

Nomination d'un membre du conseil de perfectionnement de l'école polytechnique.

Par arrêté du 29 octobre 1952, M. Pierre Jolibois, délégué à l'académie des sciences, est nommé membre du conseil de perfectionnement de l'école polytechnique, pour une nouvelle période de trois ans, à compter du 8 avril 1952.

Armée de mer (réserve).

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 octobre 1952: page 10302, branche « Chefs de quart », formation L. A. S. M., au lieu de: « Langlois (Marcel-Yves-Christian), du port de Toulon », lire: « Langlois (Marc-Yves-Christian), du port de Toulon ».

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté du 18 octobre 1952, la démission de son emploi offerte par Mme Bordj (Myriam), agent du cadre complémentaire de bureau à l'inspection des forces terrestres, maritimes et aériennes de l'Afrique du Nord à Alger, est acceptée à la date du 10 novembre 1952.

Service des poudres.

Par décision ministérielle du 24 octobre 1952, est inscrit sur la liste de classement pour l'emploi d'ingénieur de 3e classe des travaux de poudreries (catégorie A, sans concours), M. Parade (Roger-Henri), ingénieur des arts et métiers de Paris.

Tableau des désignations coloniales du 25 octobre 1952.

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 octobre 1952:

TROUPES COLONIALES

Officiers.

Page 10114, 1re colonne:

Pour servir en Côte française des Somalis. Embarquement à partir du 25 décembre 1952, après: « B. — Service de santé colonial », ajouter: « Pour servir hors cadres ».

Embarquement à partir du 25 janvier 1953, Pour servir dans les cadres, Artillerie coloniale, Capitaine, au lieu de: « Letellier (Jean), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie », lire: « Letellier (Jean), 1/8e régiment d'artillerie coloniale ».

(Le reste sans changement.)

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs.

INTENDANCE METROPOLITAINE

DÉTACHEMENT INT. 2. F.

Maintenance du mois de février 1953.

Sont désignés pour servir en Extrême-Orient les officiers et sous-officiers dont les noms suivent:

Officiers.

Lafitte (André), capitaine, 3e région.
Plantecoste (Marcel), capitaine, troupes du Maroc.
Le Roy (Paul), lieutenant, 10e région militaire.

Sous-officiers.

Vidallon (Guy), adjudant-chef, 451e compagnie de C. O. M. A.
Demange (Pierre), adjudant-chef, 32e section de C. O. M. A.
Portal (Joseph), adjudant-chef, 9e section de C. O. M. A.
Colombani (Charles), adjudant-chef, 456e compagnie de C. O. M. A.
Guibert (Louis), adjudant, 4e section de C. O. M. A.
Larroque (Benjamin), adjudant, 5e section de C. O. M. A.
Vialet (Raymond), adjudant, 10e section de C. O. M. A.
Baji Hassen, sergent-major, 25e section de C. O. M. A.
Lafont (Jean), sergent-major, 4e section de C. O. M. A.
Touchet (Jean), sergent-major, 32e section de C. O. M. A.
Paliargues (Guy), sergent-chef, 1re section de C. O. M. A.
Maquet (Roger), sergent-chef, 8e section de C. O. M. A.
Javoy (René), sergent-chef, 32e section de C. O. M. A.
Vedie (Jean), sergent-chef, 8e section de C. O. M. A.
Fritz (Maurice), sergent-chef, 10e section de C. O. M. A.
Bosch (Vincent), sergent-chef, 32e section de C. O. M. A.
Taillade (Jean), sergent, 5e section de C. O. M. A.
Defachelles (Robert), sergent, 2e section de C. O. M. A.
Caillette (Gérard), sergent, 4e section de C. O. M. A.
Roubaud (Jean), sergent, 9e section de C. O. M. A.
Andreu (Laurent), sergent, 25e section de C. O. M. A.
Evens (Frédéric), sergent, 3e section de C. O. M. A.
Palardis (Jacques), sergent, 451e compagnie de C. O. M. A.
Etcheberry (Jean), sergent, 5e section de C. O. M. A.
Beaudry (Serge), sergent, 451e compagnie de C. O. M. A.
Guillaud (Raymond), sergent, 451e compagnie de C. O. M. A.

I. — *Prescriptions générales.*

Les directeurs de service et les chefs de corps devront, dès réception des présentes désignations:

1° Faire procéder aux vaccinations réglementaires pour les officiers et sous-officiers désignés reconnus aptes physiquement;

2° Faire bénéficier ces personnels de la permission de départ colonial.

II. — *Mise en route.*

Les officiers et sous-officiers en provenance de la métropole et des F. F. A. se tiendront prêts dans leur service ou corps d'origine à être mis en route à partir du 25 janvier 1953. Ceux en provenance d'Afrique du Nord bénéficiant de leur permission de départ colonial en A. F. N. se tiendront également prêts dans leur service ou corps d'origine à être mis en route à partir du 25 janvier 1953.

Les personnels en provenance d'Afrique du Nord, bénéficiant de leur permission de départ colonial en métropole, rejoindront la 9e section de C. O. M. A. à Marseille à l'expiration de leur permission.

Pour ces derniers leur permission devra être accordée de façon qu'ils puissent rejoindre la 9e section de C. O. M. A. le 25 janvier 1953 au plus tard.

Les directeurs de l'intendance en Afrique du Nord feront connaître sous le timbre de la direction centrale de l'intendance, 2e bureau, le nom des officiers et sous-officiers qui bénéficieront de leur permission de départ colonial en Afrique du Nord.

III. — *Prescriptions particulières.*

1° Les sous-officiers désignés doivent être liés au service pour dix mois au moins au 1er février 1953.

Ceux qui ne seraient pas liés pour cette durée devront être invités à souscrire un rengagement minimum de deux ans.

En cas de refus il leur sera fait application des dispositions des articles 4 et 7 du chapitre III de l'instruction n° 97284 PM. I. D. du 23 juin 1949 (*B. O.*, p. t., p. 2115) et de l'article 37 de l'instruction n° 178900 PM. 7. Ae. du 20 octobre 1951 (*B. O.*, p. t. p. 3319), pour le cas où ils demanderaient ultérieurement à contracter un rengagement.

2° Il est rappelé qu'un exemplaire de l'état nominatif modèle I des personnels désignés ci-dessus doit être adressé, par voie aérienne, directement d'urgence au général commandant en chef en Indochine, état-major, 1er bureau.

Cet état sur format 13,5 × 21, conforme au modèle défini au *B. O.*, p. p. 1949, pp. 5957 et 5958 doit être exactement rempli et les renseignements qui y seront portés contrôlés avec soin.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Remises de débets.

Par arrêté en date du 20 octobre 1952, le secrétaire d'Etat aux finances a fait remise gracieuse, en capital et intérêts, sous réserve du versement d'une somme totale de 300.000 F, à Mme Van Dyk (Edmée), veuve Goin, de la somme de 568.706 F qu'elle a perçue indûment sur la pension militaire d'ancienneté n° B 50-023197 dont était titulaire son mari, M. Goin (Hubert), postérieurement au 17 juin 1949, date du décès de ce dernier.

Par arrêtés en date du 3 novembre 1952, le secrétaire d'Etat aux finances a fait remise gracieuse, en capital et intérêts:

1° Sous réserve du versement d'une somme totale de 250.000 F, à M. Gilbert (Romain), de la somme de 562.417 F qu'il a indûment perçue en cumulant, pendant la période du 1er juillet 1946 au 15 juillet 1949, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de ses pensions nos A-12759 et B-49-012-329 avec le traitement de chef de section au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme de Seine-et-Oise;

2° Sous réserve du versement d'une somme totale de 150.000 F, à M. Le Gall (Hubert), de celle de 750.427 F qu'il a perçue indûment, pour la période du 11 septembre 1945 au 10 septembre 1950, au titre des pensions militaires d'ancienneté A-21482 et B-50-302029 concédées successivement à son profit;

3° Sous réserve du versement d'une somme totale de 500.000 F, à M. Le Dagnel (Joseph-Alexis), de la somme de 823.239 F qu'il a indûment perçue en cumulant, pendant la période du 1er juillet 1946 au 24 avril 1951 inclus, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de ses pensions militaires d'ancienneté nos A-24026 et B-49-257253 avec le traitement d'employé à la Société marocaine de distribution d'eau, gaz et électricité;

4° Sous réserve du versement d'une somme totale de 1 million de francs, à M. Delom (Robert), de celle de 2.218.404 F qu'il a perçue en trop pour la période du 1er janvier 1947 au 5 août 1951, en cumu-

lant, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de sa pension militaire d'ancienneté B-50-310885 et le traitement de médecin conseil à la sécurité sociale;

5° Sous réserve du versement d'une somme totale de 600.000 F, à M. Rafe (Eugène), de celle de 1.391.567 F qu'il a perçue en trop, pour la période du 10 octobre 1941 au 9 février 1952, en cumulant, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de sa pension militaire d'ancienneté B-51-322230 et le traitement d'inspecteur de la navigation de Nantes.

Administration centrale des finances.

Par arrêté du 4 novembre 1952, Mme Caylux (Paule), employée de bureau de 6e échelon à l'administration centrale des finances, est placée en service détaché, pour une période maximum de cinq ans, auprès des services extérieurs du Trésor (trésorerie générale de Vaucluse), en vue d'exercer des fonctions à la perception municipale d'Avignon.

Le présent arrêté a son effet à compter du 1er juillet 1952.

Administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

Par arrêté du 4 novembre 1952, M. Duberge (Jean), administrateur civil de 1re classe, nommé conseiller référendaire de 2e classe (2e échelon) à la cour des comptes à compter du 10 février 1950 par décret susvisé, est radié des cadres de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

Le présent arrêté prend effet à compter du 10 février 1950.

Caisse des dépôts et consignations.

Par arrêté du 4 novembre 1952, sont nommés, à compter du 1er septembre 1952, secrétaires d'administration stagiaires à la caisse des dépôts et consignations (catégorie rédacteur):

MM. Desseauve (Raymond), Leturcq (Pierre), Nogarède (André).

Contributions directes et cadastre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 octobre 1952: page 10016, 1re colonne, au lieu de: « en vue de lui permettre de continuer à exercer des fonctions administratives en Afrique équatoriale française », lire: « en vue de lui permettre de continuer à exercer des fonctions administratives à Madagascar ».

Imprimerie nationale.

Par arrêté du 4 novembre 1952, M. Guiton (Daniel), lecteur d'épreuves de classe exceptionnelle à l'imprimerie nationale, en service détaché auprès de l'Organisation des Nations Unies, est maintenu dans cette position pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er janvier 1952.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 4 novembre 1952 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 4 novembre 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 30 octobre 1952, portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur;

Au grade de chevalier.

M. Legris (Robert-Alexandre-Alcide), professeur agrégé au lycée Saint-Louis à Paris; 22 ans de services civils et militaires.

Convocation d'un collège électoral du conseil académique de Poitiers.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu la loi du 27 février 1880;
Vu le décret du 16 mars 1880;
Vu la circulaire du 29 octobre 1949;
Sur la proposition du recteur de l'académie de Lille,

Arrête:

Art. 1er. — Des élections partielles auront lieu le 8 décembre 1952 en vue du remplacement, au conseil académique de Poitiers, de M. Letellier, professeur au lycée de Tours, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Un professeur de l'ordre des sciences, agrégé ou docteur, sera élu par les professeurs du même ordre, agrégés ou docteurs, en exercice dans les lycées de l'académie.

Art. 2. — Un second tour de scrutin aura lieu, le cas échéant, le 22 décembre 1952.

Art. 3. — Le recteur de l'académie de Poitiers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 29 octobre 1952.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUISSET.

Modification de l'arrêté du 12 octobre 1949 relatif au certificat d'études spéciales de pneumo-phtisiologie.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 12 octobre 1949, portant création dans les facultés de médecine et les facultés mixtes de médecine et de pharmacie d'un certificat d'études spéciales de pneumo-phtisiologie, modifié par les arrêtés des 1er décembre 1950 et 6 septembre 1951;

Vu l'avis de la commission consultative permanente pour les études de pneumo-phtisiologie;

Vu l'avis de la section permanente du conseil de l'enseignement supérieur,

Arrête:

Article unique. — L'article 4 de l'arrêté susvisé du 12 octobre 1949, modifié par les arrêtés des 1er décembre 1950 et 6 septembre 1951, est modifié ainsi qu'il suit:

. . . . . .

« *Art.* 4. — Des dispenses de stage peuvent être accordées dans les conditions suivantes:

« Chaque période de six mois accomplie par un externe nommé au concours dans un service de pneumo-phtisiologie agréé d'un hôpital de ville de faculté dispense de six mois de stage.

« Peuvent être validées rétroactivement au maximum deux périodes de six mois accomplies par un externe n'ayant pas encore vingt-quatre inscriptions.

« Chaque période de six mois accomplie dans un service de pneumo-phtisiologie agréé d'un hôpital de ville de faculté, soit en qualité d'interne nommé au concours, soit en qualité de chef de clinique, dispense de douze mois de stage ».

Fait à Paris, le 31 octobre 1952.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUISSET.

Modification de l'arrêté du 18 mai 1951 portant création d'un certificat d'études spéciales de bactériologie.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 18 mai 1951 portant création d'un certificat d'études spéciales de bactériologie délivré par les facultés de médecine et les facultés mixtes de médecine et de pharmacie;

Vu l'avis de la section permanente du conseil de l'enseignement supérieur,

Arrête:

Article unique. — L'article 6 de l'arrêté du 18 mai 1951, susvisé, est modifié ainsi qu'il suit:

. . . . . .

« 2° Trois épreuves pratiques suivies d'une épreuve orale, notées de 0 à 20:

« *a*) Isolement d'un mélange microbien;

« *b*) Isolement d'un germe à partir d'un animal inoculé, avec identification;

« *c*) Epreuve de sérologie générale.

« Pour être admis définitivement à l'examen, les candidats doivent obtenir un nombre de points au moins égal à 40 pour l'ensemble des épreuves pratiques et orales ».

Fait à Paris, le 31 octobre 1952.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUISSET.

Modification de l'arrêté du 11 octobre 1949 relatif au certificat d'études spéciales de dermato-vénéréologie.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 11 octobre 1949 portant création dans les facultés de médecine et les facultés mixtes de médecine et de pharmacie, d'un certificat d'études spéciales de dermato-vénéréologie, modifié par les arrêtés des 2 mars 1950 et 5 décembre 1950;

Vu l'avis de la commission consultative permanente pour les études de dermato-vénéréologie;

Vu l'avis de la section permanente du conseil de l'enseignement supérieur,

Arrête:

Article unique. — L'article 2 de l'arrêté du 11 octobre 1949 est à nouveau modifié ainsi qu'il suit:

« *Art.* 2. — Sont admis à s'inscrire en vue de ce certificat:

. . . . . .

« 3° Les étudiants en médecine pourvus de vingt-quatre inscriptions ainsi que les internes des hôpitaux des villes de facultés nommés au concours.

« *Art.* 3. — . . . . . .

« Des dispenses de stage peuvent être accordées dans les conditions suivantes:

« Chaque année d'externat (externat par voie de concours dans un hôpital d'une ville de faculté) passée après la vingtième inscription validée dans un service spécialisé de dermato-vénéréologie d'un hôpital de ville de faculté agréé par le conseil de la faculté dispense d'une année de stage.

« Une année d'internat, de clinicat ou d'assistanat (titres obtenus après concours) passée dans un service spécialisé de dermato-vénéréologie d'un hôpital de ville de faculté agréé par le conseil de la faculté dispense de deux ans de stage.

« Dix-huit mois d'internat, de clinicat ou d'assistanat (titres obtenus après concours) passés dans un service spécialisé de dermato-vénéréologie d'un hôpital de ville de faculté agréé par le conseil de la faculté dispensent de trois ans de stage.

« Cependant, le stage dans un service spécial de traitement de la blennorragie est obligatoire pour tous les candidats ».

Fait à Paris, le 31 octobre 1952.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUISSET.

Modification de l'arrêté du 2 décembre 1950 portant création d'un certificat d'études spéciales d'oto-rhino-laryngologie délivré par les facultés de médecine et les facultés mixtes de médecine et de pharmacie.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 2 décembre 1950 portant création d'un certificat d'études spéciales d'oto-rhino-laryngologie délivré par les facultés de médecine et les facultés mixtes de médecine et de pharmacie;

Vu l'avis de la commission consultative permanente pour les études d'oto-rhino-laryngologie;

Vu l'avis de la section permanente du conseil de l'enseignement supérieur,

Arrête:

Article unique. — L'article 4 (deuxième paragraphe) de l'arrêté du 2 décembre 1950 susvisé, modifié par l'arrêté du 7 septembre 1951, est modifié ainsi qu'il suit:

« *Art.* 4. — . . . . . .

« La dispense de deux années de stage est accordée aux internes nommés au concours ou aux chefs de clinique ayant exercé leurs fonctions durant une année entière dans un service de clinique oto-rhino-laryngologique d'un hôpital de ville de faculté. Le même avantage est accordé aux externes en premier (ou internes provisoires nommés au concours) ayant effectivement exercé les fonctions d'interne ».

. . . . . .

Fait à Paris, le 31 octobre 1952.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUISSET.

Modification de l'arrêté du 18 novembre 1948 relatif au certificat d'études spéciales d'anesthésiologie.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 18 novembre 1948 modifié, relatif au certificat d'études spéciales d'anesthésiologie;

Vu l'avis de la commission consultative permanente pour les études d'anesthésiologie;

Vu l'avis de la section permanente du conseil de l'enseignement supérieur,

Arrête:

Article unique. — Les articles 3, 5, 6 et 7 de l'arrêté du 18 novembre 1948 susvisé sont modifiés ainsi qu'il suit:

« *Art.* 3. — L'enseignement comporte:

« 1° Quatre-vingts conférences environ, portant sur le programme annexé au présent arrêté;

« 2° Un enseignement pratique comprenant des stages hospitaliers et des gardes d'anesthésie dans les services habilités par le conseil de la faculté, des travaux pratiques de bronchoscopie, de physiologie respiratoire et d'hémobiologie.

« L'enseignement s'étend sur deux années scolaires.

« Chacune des deux années du stage a une durée égale à celle du stage hospitalier de sixième année.

« Les internes des hôpitaux des villes de faculté sont dispensés d'une année de stage s'ils justifient qu'ils ont exercé leurs fonctions dans un service où ils ont pratiqué l'anesthésie d'une manière habituelle pendant au moins un an.

« Ils peuvent subir les trois examens au cours de la même session ».

« *Art.* 5. — L'enseignement est sanctionné par trois examens dont le premier est subi à la fin de la première année et les deux autres ont lieu à la fin de la deuxième année.

« Le premier examen comprend une épreuve écrite anonyme d'une durée de trois heures et comportant trois questions:

« Une question sur la physiologie de la respiration, de la circulation sanguine ou de l'équilibre humoral ou sur les données pharmacologiques se rapportant à ces fonctions envisagées du point de vue de l'anesthésiologie;

« Une question sur la physiopathologie de l'anesthésie ou sur la physiopathologie des troubles humoraux et circulatoires en rapport avec l'acte opératoire;

« Une question sur l'application à la pratique anesthésiologique des matières ci-dessus.

« Chaque question est notée de 0 à 10.

« Pour être admis à subir le deuxième examen, les candidats doivent obtenir au premier examen un nombre de points au moins égal à la moitié du maximum des points.

« Une note inférieure à 3 pour l'une des questions de l'épreuve écrite est éliminatoire.

« Le deuxième examen comprend une épreuve pratique, notée de 0 à 10, comportant l'examen d'un sujet au point de vue de l'anesthésie chirurgicale et des soins à prendre touchant la conservation de son état général.

« Cet examen peut être remplacé par la surveillance d'une anesthésie donnée par le candidat.

« Pour être admis à subir le troisième examen, les candidats doivent obtenir une note au moins égale à cinq au deuxième examen.

« Le troisième examen comprend une épreuve orale comportant trois interrogations portant sur:

« Les appareils en usage en anesthésiologie;

« La pratique de la transfusion;

« La pratique de l'anesthésie.

« Chaque interrogation est notée de 0 à 10.

« Pour être admis, les candidats doivent obtenir au moins la moitié du maximum des points au troisième examen.

« Une note inférieure à 3 pour l'une des interrogations de l'épreuve orale est éliminatoire.

« *Art.* 6. — Le premier examen est jugé par un jury national composé de cinq professeurs ou agrégés des facultés de médecine désignés par le ministre de l'éducation nationale.

« Pour les deuxième et troisième examens, le jury est désigné par le doyen; il est présidé par un professeur ou agrégé de la faculté de médecine assisté d'un professeur ou agrégé de la faculté et d'un membre choisi en raison de sa compétence.

« Un autre membre peut être appelé à faire partie du jury pour l'épreuve pratique (deuxième examen).

« *Art.* 7. — Les droits annuels exigés des candidats sont les suivants:

« Droit d'inscription: 300 F.

« Droit de stage et de travaux pratiques: 6.000 F.

« Droit de bibliothèque: 600 F.

« Droit d'examen: 250 F.

« Les étudiants en médecine sont dispensés du droit d'inscription et du droit de bibliothèque.

« Les candidats qui, par suite d'échec, doivent recommencer une année d'études, sont tenus d'acquitter à nouveau les droits correspondants. »

Fait à Paris, le 31 octobre 1952.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUISSET.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Tarifs de pension dans les centres d'apprentissage autonomes.

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,

Vu la loi n° 49-230 du 21 février 1949 portant statut des centres d'apprentissage;

Vu l'arrêté du 8 février 1952 fixant les tarifs de pension dans les centres d'apprentissage autonomes;

Vu le décret n° 52-323 du 20 mars 1952 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports;

Sur la proposition du directeur général de l'enseignement technique,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté précité du 8 février 1952 est complété comme suit:

. . . . . .

« Internes externés, 48.600 F ».

. . . . . .

Art. 2. — Le directeur général de l'enseignement technique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 octobre 1952.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL REVERDY.

Remplacement d'un membre du conseil d'administration de l'établissement de formation professionnelle de l'industrie aéronautique.

Par arrêté du 21 octobre 1952, M. Vercier (Henri), inspecteur général de l'enseignement technique, est nommé membre du conseil d'administration de l'établissement de formation professionnelle de l'industrie aéronautique, en remplacement de M. Pons (Jean), admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Cette nomination prendra effet à la date du 1er octobre 1952 et pour une durée de trois années, conformément aux dispositions de l'article 3 du décret du 7 août 1951.

Education physique.

Par arrêté du 4 novembre 1952, Mlle Magnat (Nicole), maîtresse d'éducation physique supérieure (5e classe, C. N., 2e catégorie), est maintenue en position de détachement, pour compter du 1er octobre 1948, et pour une période de 4 ans 11 mois, auprès du ministre de la justice, en vue d'exercer ses fonctions à la maison d'éducation de la Légion d'honneur.

Jeunesse et sports.

Par arrêté du 15 septembre 1952, sont mutés, sur leur demande, à compter du 1er janvier 1953, les inspecteurs de la jeunesse et des sports ci-après désignés:

M. Masson (Georges), Haute-Marne (chef de service) (1). — Haute-Vienne (chef de service) (2).

M. Verdet (Henri), Cantal (chef de service) (1). — Loiret (chef de service) (2).

M. Lazeure (Désiré), Aisne (chef de service) (1). — Gironde (inspecteur) (2).

(1) Ancienne affectation et anciennes fonctions.
(2) Nouvelle affectation et nouvelles fonctions.

Par arrêté du 1er octobre 1952, M. Baque (Pierre), secrétaire de l'administration académique, est affecté, sur sa demande, au service départemental de la jeunesse et des sports de l'Eure.

Liste d'aptitude aux fonctions de professeur technique adjoint d'optique-lunetterie.

Par arrêté du 16 octobre 1952, à la suite d'un concours ouvert le 22 septembre 1952 à l'école nationale professionnelle de Morez (Jura), en vue d'y recruter trois professeurs techniques adjoints d'optique-lunetterie, MM. Lamy (Maurice) et Bernot (André) ont été déclarés aptes à ces fonctions (liste par ordre de mérite).

Liste des candidates déclarées aptes à recevoir une délégation de professeur technique adjoint d'enseignement social dans les écoles nationales professionnelles et les collèges techniques.

Par arrêté du 21 octobre 1952, les candidates dont les noms suivent sont déclarées aptes à recevoir une délégation de professeur technique adjoint d'enseignement social dans les écoles nationales professionnelles et les collèges techniques à la suite du concours ouvert le 7 octobre 1952 (liste établie par ordre de mérite):

1 Sandier (Monique).
2 Bernard (Andrée).
3 Risler (Alice).
4 Lacourtoisie (Jeanne).

Liste des candidates ayant obtenu le certificat d'aptitude à l'enseignement pratique dans les écoles nationales professionnelles et les collèges techniques de jeunes filles (section Chef des travaux).

Par arrêté du 28 octobre 1952, à la suite du concours ouvert le 29 septembre 1952 pour le recrutement de professeurs techniques chefs des travaux, les candidates désignées ci-après, par ordre de mérite, reçoivent le certificat d'aptitude à l'enseignement pratique dans les écoles nationales professionnelles et les collèges techniques de jeunes filles:

1 Mme Lévêque (Andrée).
2 Mlle Robin (Madeleine).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Remise de débet.

Par arrêté interministériel du 30 octobre 1952, il est accordé aux héritiers de M. Van Lerberghe remise gracieuse de la somme de 3.250 F dont ils ont été constitués débiteurs envers le Trésor, en application de l'arrêté du 28 juillet 1945 instituant une taxe sur les autorisations de circuler pour les véhicules utilitaires.

Réglementation à appliquer aux citernes destinées au transport des matières dangereuses et infectes et construites avant le 25 décembre 1951 (matières dangereuses 1952, n° 39).

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Sur la proposition du directeur général des chemins de fer et des transports,

Vu l'acte dit loi n° 263 du 5 février 1942 relatif au transport et à la manutention des matières dangereuses ou infectes;

Vu l'arrêté du 15 avril 1945 approuvant un nouveau règlement pour le transport des matières dangereuses ou infectes par chemins de fer, par voies de terre et par voies de navigation intérieure;

Vu l'arrêté du 17 décembre 1951 relatif à la réglementation des citernes destinées au transport des matières dangereuses ou infectes;

Vu l'avis de la commission du transport des matières dangereuses, instituée par décret du 27 février 1941,

Arrête:

Article unique. — Le texte de l'appendice n° 10 au règlement du 15 avril 1945 pour le transport des matières dangereuses et infectes est complété par la disposition transitoire ci-après:

« D. T. 22. — Par dérogation aux dispositions de l'arrêté du 17 décembre 1951 relatif à la construction des citernes destinées au transport des matières dangereuses et infectes, les règles de construction en vigueur avant le 25 décembre 1951 (date de parution de ce texte au *Journal officiel*) seront maintenues pour les citernes construites avant cette date ».

Fait à Paris, le 3 novembre 1952.

Pour le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et par délégation:
Le secrétaire général aux travaux publics,
E. DORGES.

NOTA. — En raison de son importance, le règlement approuvé par l'arrêté du 15 avril 1945 n'a pas été inséré au *Journal officiel*. La deuxième édition de ce document, à jour à la date du 31 mai 1952, est en vente dans les magasins de l'Imprimerie nationale: 27, rue de la Convention (15e), 19, rue Scribe (9e), 91, avenue des Champs-Elysées (8e), compte courant postal: service d'édition et de vente des publications officielles: 39, rue de la Convention (15e), n° 9060-00 Paris.

Conseil supérieur du tourisme.

Par arrêté du 30 octobre 1952, Mlle Aubin (Madeleine), agent supérieur de 1re classe, en service à la direction générale du tourisme, a été nommée, à compter de la date du présent arrêté, secrétaire du conseil supérieur du tourisme.

Ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 25 octobre 1952, M. Gibert, nommé inspecteur général de 2e classe des ponts et chaussées à compter du 15 octobre 1952 par décret du 12 septembre 1952, a été chargé, à compter du 15 octobre 1952, à la 4e circonscription d'inspection générale des ponts et chaussées.

Par arrêté du 25 octobre 1952, M. Legrand (Luc), ingénieur de 3e classe des ponts et chaussées, précédemment mis à la disposition du ministère de la défense nationale (secrétariat d'Etat à la marine), a été réintégré, à compter du 1er novembre 1952, dans les cadres de l'administration des travaux publics, pour être affecté au service des ponts et chaussées du département des Hautes-Alpes, arrondissement de l'Est, à Briançon.

Par arrêté du 25 octobre 1952, M. Gibert, nommé inspecteur général de 2e classe des ponts et chaussées, à compter du 15 octobre 1952, par décret du 12 septembre 1952, fera partie des 2e et 4e sections du conseil général des ponts et chaussées à compter du 15 octobre 1952.

Par arrêté du 30 octobre 1952, les candidats dont les noms suivent, qui ont subi avec succès les épreuves du concours ouvert en 1952 pour l'accès à l'emploi d'adjoint technique des ponts et chaussées, ont été nommés adjoints techniques stagiaires, à compter du 1er novembre 1952, et ont reçu les affectations suivantes :

M. Fabry (Eugène), Bas-Rhin, service ordinaire, emploi vacant.

M. Viotte (Bernard), Maroc, direction des travaux publics, service détaché.

M. Frene (Jacques), Manche, service ordinaire, emploi vacant.

M. Guillemoto (Louis), Maroc, direction des travaux publics, service détaché.

M. Puig (André), Maroc, direction des travaux publics, service détaché.

Ces nominations ont été prononcées sous réserve de la production par les intéressés des certificats médicaux réglementaires.

Secrétaires d'administration.

Par arrêté du 4 novembre 1952, est élevée au 3e échelon de son grade, pour compter du 1er juillet 1952, Mme Fajol (Suzanne), secrétaire d'administration principal de 2e échelon.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Contrôle des compteurs de gaz réparés.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 octobre 1952: page 9960, 2e colonne, 20e et 27e ligne, au lieu de: « mètres cubes-heure », lire: « mètres cubes/heure ».

Ecole nationale supérieure des mines de Paris.

Par arrêté en date du 29 octobre 1952, ont été nommés élèves titulaires français à l'école nationale supérieure des mines de Paris les candidats dont les noms suivent:

MM. Loyer (Jean), Caille (François), Robert (Jean-Paul), Lemettre (Raymond), Lavergne (Michel), Costentin (Paul), Rocca (Jacques), Guynot (Jean), Haudebourg (Jacques), Pluche (Guy), Richard (Albert), Mercier (Jean), Fanneau de La Horie (Hugues), Caillaud (Jean), Vidamont (Yves), Vidal (Jean-Claude), Legreneur (Jean), Bussery (André), Leduc (Jean), Pinet (Yves), Gantois (Pierre), Billard (François), Jungerwirth (Joël), Bouvard (Pierre), Gouyet (Jacques), Geronimi (Jean-Pierre), Bories (André), Schembri (Jean), Biot (Claude), Vasseur (Paul), Butruille (Jacques), Pochet (Paul), Moriet (Jean-Georges), Fail (Jean-Pierre), Badet (Philippe), en remplacement de:

MM. Margerie (Jean), Bussery (Henri), Cocude (Marcel), Bommier (Michel), Boucher d'Argis (Philippe), Velon (Jean), Poissonnier (Yves), Jaisson (Jacques), Thomere (Roland), Nicolas (Jean), Boileau (André), Mosser (Jean-Louis), Morel (Serge-Lucien), Valentin (Roland), Balian (Roger), Joly (Bernard), Braillon (Bernard), Lauby (Henri), Giauffret (Gabriel), Beignot Devalmont (Michel), Desjonquères (Bruno), Herchin (Michel), Darpas (Georges), Schuyer (Maurice), Oden (Michel), Drevet (Jean), Bespaloff (Boris), Portigia (Michel), Gabriel (Joseph), Herman (Jean), Chambron (Marc), Fanton d'Andon (Bernard), Lerouge (Bernard), Baron (Jean-Pierre), Maillard (Jean), démissionnaires (candidats nommés élèves titulaires français par arrêté du 19 août 1952 [*Journal officiel* du 28 août 1952]).

Service des mines.

Par arrêté en date du 28 octobre 1952, M. Stevenard (Sylvain), ingénieur des mines, inscrit au tableau d'avancement pour 1952, est:

Promu ingénieur en chef des mines, et titularisé dans le grade correspondant à compter du 1er janvier 1952, pour prendre rang au 1er échelon;

Désigné en qualité d'adjoint de l'ingénieur en chef des mines chargé de l'arrondissement minéralogique de Marseille.

Par arrêté en date du 28 octobre 1952, M. Duby (André-Charles), ingénieur en chef des mines en congé hors cadres depuis le 16 septembre 1927, a été placé en position de disponibilité à compter du 1er avril 1950 et rayé des cadres à compter du 3 novembre 1952 (limite d'âge).

Par arrêté du 4 novembre 1952, M. Deny (Louis), ingénieur des mines de 3e classe, 2e échelon, précédemment affecté à l'arrondissement minéralogique de Strasbourg, est placé dans la position de détachement auprès du bureau de recherches de pétrole pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1952.

Listes d'admission aux écoles techniques des mines de Douai et d'Alès.

Par arrêtés en date du 28 octobre 1952:

Ont été admis comme élèves à l'école technique des mines de Douai:

A la suite des examens de 1952, les candidats dont les noms suivent par ordre de mérite, savoir:

1 Royczyk (Bernard).
2 Groux (Richard).
3 Crombecque (Maurice).
4 Fayat (Gaston).
5 Rochepeau (Claude).
6 Borgard (René).
7 Tison (André).
8 Charpentier (René).
9 Anache (Roger).
10 Marquis (Bernard).
11 Paciorkowski (Stanislas).
12 Sikora (Norbert).
13 Bruno (Horace).
14 Dehon (Roger).
15 Defannoy (Francis).
16 Massard (Jean).
17 Mallart (Jean-Claude).
18 Sauvage (Jean).
19 Desailly (Aristide).
20 Florczyk (François).
21 Coget (Emile).
22 Kasperski (Henri).

A la suite de l'examen du 2e degré, les candidats ci-après désignés, reçus en 1951 au 1er degré:

Dufour (Jean), Defrance (Gustave), Guedin (René).

A été ajourné, pour l'examen du 2e degré en 1953, après justification de l'accomplissement du stage obligatoire de travail rémunéré dans les mines, le candidat Carli (François) reçu à l'examen du 1er degré du concours d'admission.

Ont été admis comme élèves à l'école technique des mines d'Alès, sous réserve de la vérification du stage obligatoire dans les mines, à la suite des examens d'admission en 1952, les candidats dont les noms suivent, par ordre de mérite, savoir:

1 Rabette (René).
2 Durand (Laurent).
3 Saïx (Auguste).
4 Gras (Henri).
5 André (Albert).
6 Charlier (Jean).
7 Picard (Robert).
8 Bernard (Régis).
9 Bagarre (Lucien).
10 Tartaix (Emile).
11 Ferrero (Joseph).
12 Huc (Louis).
13 Perrin (Paul).
14 Cazaban (Maximin).
15 Escoffier (René).
16 Jonis (Roger).
17 Sarrouy (Jean).
18 Arnaud (Henri).

Ces candidats ont subi l'examen du 1er degré en 1951 ou en 1952.

Ont été ajournés pour l'examen du 2e degré en 1953, après justification de l'accomplissement du stage obligatoire de travail rémunéré dans les mines, les candidats ci-après désignés par ordre alphabétique, reçus à l'examen du 1er degré du concours d'admission:

Balestre (Jacques).
Barthas (André).
Bazalgette (Hubert).
Bianchi (Claude).
Dal-Zotto (Jean).
Domenjo (André).
Gadea (Pierre).
Gaubert (Hervé).
Harmelin (Guy).
Lagier (Fernand).
Marty (Jacques).
Resplandin (André).
Rey (Pierre).
Serbini (André).
Spadari (Louis).
Vial (Jean).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 52-1216 du 5 novembre 1952 relatif à la commercialisation des vins des récoltes 1951 et 1952.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 55 du code du vin;

Vu l'article 3 de la loi du 13 août 1942 relative au ravitaillement en vin de la métropole, modifiée par la loi du 31 août 1943, validée par l'ordonnance n° 45-1007 du 21 mai 1945;

Vu le décret n° 52-1141 du 10 octobre 1952;

Vu l'arrêté n° 22-253 du 11 septembre 1952,

Décrète:

Art. 1er. — Par dérogation aux dispositions du premier alinéa de l'article 2 du décret n° 52-1141 du 10 octobre 1952:

1° La formalité de l'échelonnement est levée pour les vins de la récolte 1951, à l'exception de ceux qui sont soumis à l'immobilisation en vue de l'application des dispositions du décret n° 52-910 du 25 juillet 1952;

2° Les viticulteurs sont autorisés à faire sortir de leurs chais 10 p. 100 de leur production de vin de consommation courante de la récolte 1952, avec minimum de 50 hl par exploitation pour la métropole et 100 hl pour l'Algérie ou de 5 hl à l'hectare dans les deux cas.

Art. 2. — Toutes autres dispositions du décret n° 52-1141 du 10 octobre 1952 demeurent inchangées.

Art. 3. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 novembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre de l'agriculture,
CAMILLE LAURENS.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
TONY RÉVILLON.

Echelonnement indiciaire du grade de chargé de recherches du laboratoire central de recherches vétérinaires.

Le ministre de l'agriculture, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948, modifié et complété par le décret n° 49-508 du 14 avril 1949, portant classement hiérarchique des grades et emplois civils et militaires relevant du régime général des retraites;

Vu le décret n° 52-1174 du 17 octobre 1952 portant règlement d'administration publique fixant les règles relatives au statut des chargés de recherches du laboratoire central de recherches vétérinaires,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'échelonnement indiciaire du grade de chargé de recherches du laboratoire central de recherches vétérinaires visé au décret du 17 octobre 1952 susvisé est fixé ainsi qu'il suit, à compter du 1er janvier 1951:

GRADES	ÉCHELONS	INDICES
Chargés de recherches du laboratoire central de recherches vétérinaires.	5e échelon.	510
	4e échelon.	475
	2e échelon.	435
	3e échelon.	400
	1er échelon.	360

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 novembre 1952.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
GABRIEL DU PONTAVICE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation;
Le directeur de la fonction publique,
ROGER GRÉGOIRE.

Contrôle des lois sociales en agriculture.

Par arrêté du 4 novembre 1952, M. Ambrosini (Jean), contrôleur divisionnaire des lois sociales en agriculture de 1re classe, est détaché au bureau international du travail, en qualité d'expert chargé de mission, pour une durée de six mois, à compter du 1er septembre 1952.

Eaux et forêts.

Par arrêté du 4 novembre 1952, M. Huguet (Louis), ingénieur des eaux et forêts de 2e classe, est détaché, pour une durée d'un an, à compter du 1er juillet 1952, auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Par arrêté du 4 novembre 1952, le détachement de M. Dugelay (Alfred), conservateur des eaux et forêts de 4e échelon, en qualité d'expert technique forestier auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, est renouvelé, pour une période de quinze jours, à compter du 16 juillet 1952.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 5 novembre 1952 portant promotion dans le service de l'inspection de la France d'outre-mer.

Par décret en date du 5 novembre 1952, est promu dans le corps de l'inspection de la France d'outre-mer au grade d'inspecteur de 1re classe de la France d'outre-mer pour prendre rang du 20 octobre 1952, M. Blin (Yves-Jean-Marie-Ferdinand), inspecteur de 2e classe de la France d'outre-mer.

Mise en position de mission du chef de la section technique des pêches maritimes de l'Afrique occidentale française.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 23 octobre 1952, M. Postel (Emile), chef de laboratoire de l'office technique et scientifique des pêches maritimes, détaché dans le service de l'élevage et des industries animales outre-mer en qualité de chef de la section technique des pêches maritimes à Dakar, en mission au Danemark suivant arrêté n° 1044 du 25 septembre 1952, a été, à l'issue de cette précédente mission, placé dans la position suivante: 1° en mission à Douarnenez (Finistère) pour une durée maximum de dix jours, pour compter de son départ de Paris, en vue d'y étudier avec les armateurs des langoustiers dont l'activité s'exerce sur les côtes de Mauritanie la possibilité de créer à Port-Etienne un vivier à langoustes; 2° ensuite, en mission à Casablanca (Maroc) pour une durée maximum de deux jours, pour prendre contact avec les représentants de la chambre syndicale des fabricants des sous-produits du poisson, qui envisagent l'installation de plusieurs usines de préparation de farine de poisson au Sénégal.

Mise en position de mission du contrôleur général de la police de l'Afrique occidentale française.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer du 13 octobre 1952, M. Charles Wilt, contrôleur général de la police de l'Afrique occidentale française, a été placé dans la position de mission à l'étranger à Accra (Gold Coast) pour la période du 26 mai au 6 juin 1952 inclus.

Agriculture.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 28 octobre 1952, un rappel d'ancienneté pour services militaires de 7 mois 23 jours est attribué à M. Velly (Jacques), chef de travaux de 2e classe de laboratoire des services de l'agriculture de la France d'outre-mer.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 28 octobre 1952:

I. — M. Bouvet (Jacques), chef de travaux de 3e classe des laboratoires des services de l'agriculture d'outre-mer, qui n'a pas donné suite aux mises en demeure qui lui ont été adressées en vue de prendre ses fonctions outre-mer, a été rayé des contrôles de son cadre.

II. — M. Bouvet devra rembourser à la caisse autonome de gestion (compte d'apurement du budget des services d'intérêt commun) les émoluments qu'il a perçus depuis son entrée en stage à l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale, conformément à l'engagement qu'il a souscrit le 6 juillet 1948.

Eaux et forêts.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 23 octobre 1952, M. Domenergues (Yvon), inspecteur de 2e classe, 4e échelon, du corps des officiers ingénieurs des eaux et forêts de la France d'outre-mer, détaché auprès de l'office de la recherche scientifique outre-mer, a été réintégré à compter du 28 novembre 1952 et affecté à Madagascar.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 23 octobre 1952, un rappel d'ancienneté pour services militaires de 8 mois est attribué à M. Vignal (Pierre), inspecteur de 2e classe, 3e échelon, des eaux et forêts de la France d'outre-mer.

Services extérieurs.

Par arrêté du 4 novembre 1952, Mme Laporte (Angèle), employée de bureau des services extérieurs, est détachée à l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer pour une durée maximum de cinq ans, à compter du 1er septembre 1952, en qualité d'employée de bureau.

Transmissions.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 21 octobre 1952, M. Salagnac (Roger), contrôleur principal du cadre métropolitain des postes, télégraphes et téléphones, détaché dans le cadre général des transmissions de la France d'outre-mer en qualité d'inspecteur rédacteur de 3e classe, a été intégré dans ledit cadre général, en la même qualité, pour compter du 1er mai 1952.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 21 octobre 1952, M. Silvani (Pierre), chef d'équipe principal de 1re classe du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer, a été admis sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté de services, à compter du 28 octobre 1952.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 21 octobre 1952, la promotion à la 2e classe du grade d'inspecteur adjoint des installations radioélectriques de M. Leroy (Jean) a été reportée du 19 avril 1952 au 1er janvier 1952, tant du point de vue de la solde qu'en ce qui concerne l'ancienneté.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 23 octobre 1952, M. Notari (Jacques), sous-chef de poste radioélectricien de 1re classe du cadre général des transmissions d'outre-mer, a été maintenu, sur sa demande, dans la position de congé pour affaires personnelles pour une dernière période de trois mois, à compter du 1er octobre 1952.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 28 octobre 1952, il a été attribué à M. Chauvicourt (Jean), inspecteur adjoint de 4e classe du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer, un rappel d'ancienneté pour services militaires de 1 an 8 mois 11 jours.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 28 octobre 1952, M. Cat (Albert), inspecteur de 1re classe après quatre ans du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer, a été admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté de services, à compter du 12 décembre 1952.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 28 octobre 1952, M. Delmas (Philippe), inspecteur de 1re classe après quatre ans du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer, atteint par la limite d'âge de son emploi le 30 novembre 1952, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite pour compter de cette date.

Travaux publics.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 21 octobre 1952, M. Cabrol (Jacques), ancien élève de l'école spéciale des travaux publics de Paris (école supérieure des travaux publics), a été nommé ingénieur adjoint de 3e classe stagiaire des travaux publics de la France d'outre-mer, pour compter de la veille de son embarquement.

Bénéficiaire pendant ses études de l'allocation spéciale, M. Cabrol est tenu de servir dans le cadre général des travaux publics de la France d'outre-mer pendant huit années consécutives, sauf application à son encontre des dispositions de l'article 4 du décret du 16 octobre 1948.

Vétérinaires africains.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 21 octobre 1952, M. Dia Moustapha, titulaire du diplôme de vétérinaire africain de l'école africaine de médecine vétérinaire de Bamako, a été nommé vétérinaire africain de 3e classe pour compter du 1er août 1952.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 21 octobre 1952, M. Diarra (Raphaël), vétérinaire africain de 1re classe, a été révoqué sans pension.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décret n° 52-1168 modifiant le décret du 17 novembre 1947 fixant les modalités spéciales d'application à la silicose professionnelle de la loi du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 octobre 1952:

Page 9922, 2e colonne, article 1er, 2e alinéa, *in fine*, après: « ... sont fixées par le présent décret », supprimer les guillemets; aux articles 2 et suivants jusqu'à l'article 19 inclus, pages 9922, 9923 et 9924, l'abréviation « Art. » doit être en italique.

Page 9923, 1re colonne, article 5, dernier alinéa, au lieu de: « Le droit aux rentes est également ouvert au travailleur qui ne remplit pas la condition de durée d'exposition au risque fixé... », lire: « Le droit aux rentes est également ouvert au travailleur qui ne remplit pas la condition de durée d'exposition au risque fixée... ».

Page 9924, 2e colonne, article 19, 1er alinéa, *in fine*, après: « ... sans donner lieu à application de la loi du 30 octobre 1946 », ajouter des guillemets; 2e alinéa, au lieu de: « La situation des travailleurs... », lire: « Art. 2. — La situation des travailleurs... »; au lieu de: « Art. 20 », lire: « Art. 3 ».

Caisses de retraites et de prévoyance.

Par arrêté du 29 octobre 1952, ont été approuvées les modifications au règlement intérieur de la caisse complémentaire de retraite de la Compagnie générale du lait à Rumilly (Haute-Savoie), autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Par arrêté du 29 octobre 1952, a été approuvé le règlement intérieur modifié de la Caisse lyonnaise de prévoyance, 26, place Tolozan, à Lyon (1er), autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret n° 52-1217 du 5 novembre 1952 portant délégation de signature aux délégués interdépartementaux et départementaux du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et nomination de ceux-ci comme ordonnateurs secondaires pour la construction de logements militaires.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, du ministre de la défense nationale, des secrétaires d'Etat au budget, à la guerre, à la marine et à l'air,

Vu l'article 82 du décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique;

Vu le décret du 3 avril 1869 (art. 28), modifié par le décret du 28 juillet 1927, portant règlement sur la comptabilité des départements de la guerre et de l'air, le décret du 14 janvier 1869 portant règlement sur la comptabilité du département de la marine;

Vu le décret du 6 avril 1942 relatif aux marchés passés au nom de l'Etat, modifié et complété par les décrets des 1er avril 1948, 31 octobre 1950 et 5 mars 1952;

Vu l'ordonnance n° 45-772 du 21 avril 1945 relative aux attributions du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme;

Vu l'arrêté du 1er août 1952 portant délégation de signature aux délégués départementaux et interdépartementaux du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme;

Vu le protocole du 23 août 1952 intervenu entre le ministre de la défense nationale, les secrétaires d'Etat à la marine, à l'air et à la guerre et le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, en vue de confier à ce dernier, dans la métropole et en Algérie, la construction de logements pour les cadres des départements ministériels militaires,

Décrète:

Art. 1er. — Les délégués interdépartementaux et départementaux du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme sont nommés ordonnateurs secondaires du budget de la défense nationale pour le règlement des dépenses afférentes à la réalisation des programmes de construction visés par le protocole du 23 août 1952.

Ils liquident et mandatent les dépenses de l'espèce et rendent leurs comptes dans les formes prévues par les règlements de comptabilité de chacun des départements ministériels intéressés.

Les opérations en cause sont soumises au contrôle des fonctionnaires des corps de contrôle de ces départements.

Art. 2. — Les délégués interdépartementaux et départementaux du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme reçoivent délégation, dans la limite des crédits disponibles, pour signer au nom du ministre tous actes impliqués par la conclusion, l'exécution ou la résiliation des marchés relatifs aux travaux prévus par le protocole du 23 août 1952, dans la limite et les conditions fixées par l'arrêté du 1er août 1952.

Art. 3. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de la défense nationale, les secrétaires d'Etat au budget, à la guerre, à la marine et à l'air sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 novembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,
PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Le secrétaire d'Etat à la marine,
JACQUES GAVINI.

Le secrétaire d'Etat à l'air,
PIERRE MONTEL.

Fonds de concours.

Par arrêté concerté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et du secrétaire d'Etat au budget en date du 3 novembre 1952, sur les crédits ouverts au ministre de la reconstruction et de l'urbanisme sur l'exercice 1951 par la loi n° 51-599 du 24 mai 1951 et par des textes spéciaux, est et demeure définitivement annulée une somme de 17.113.253 F, applicable aux chapitres ci-après du budget de la reconstruction et de l'urbanisme:

Chap. 900. — Regroupement des services administratifs	2.113.253 F.
Chap. 9000. — Regroupement des services administratifs	15.000.000
Total	17.113.253 F.

Il est ouvert au ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, sur l'exercice 1952, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 52-1 du 3 janvier 1952 et par des textes spéciaux, des crédits s'élevant à la somme de 17.113.253 F, applicable aux chapitres ci-après du budget de la reconstruction et de l'urbanisme:

Chap. 900 — Regroupement des services administratifs	2.113.253 F.
Chap. 9000 — Regroupement des services administratifs	15.000.000
Total égal	17.113.253 F.

Administration centrale.

Par arrêté du 4 novembre 1952, M. de Malherbe (Patrice), sous-chef de bureau, 3e échelon, à l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, est placé dans la position de service détaché, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er janvier 1951, en vue d'occuper un emploi de chef adjoint de service départemental, échelon exceptionnel, du cadre administratif temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Par arrêté du 4 novembre 1952, Mme Bellay (Julienne), dame sténodactylographe, 6e échelon, à l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, est placée dans la position de service détaché pour une période de cinq ans, à compter du 19 janvier 1952, en vue d'occuper un emploi de commis, 7e échelon, du cadre administratif temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Administration centrale.

Par arrêté du 4 novembre 1952, Mme Derozier (Marcelle), secrétaire d'administration de 2e classe, 3e échelon, à l'administration centrale (direction du contentieux, de l'état civil et des recherches, bureau des sépultures militaires), est nommée secrétaire d'administration de 1re classe, 1er échelon, à compter du 1er octobre 1952, en remplacement numérique de M. Duperon, promu.

Office national des anciens combattants et victimes de la guerre.

Par arrêté du 4 novembre 1952, M. Duperon (Clovis), secrétaire d'administration de 1re classe, 3e échelon, à l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre, est nommé secrétaire d'administration principal, 1er échelon, à compter du 1er octobre 1952, en remplacement numérique de Mme Delouche, admise à la retraite.

Offices départementaux des anciens combattants et victimes de la guerre.

Par arrêté du 4 novembre 1952, M. Toma (Toussaint), rédacteur de 1re classe à l'office départemental des anciens combattants et victimes de la guerre de l'Ardèche, placé en la même qualité, par arrêté du 9 mars 1950, dans la position de service détaché à l'office des anciens combattants et victimes de la guerre de l'Afrique équatoriale française, est maintenu dans ladite position pendant une période de deux ans, à compter du 28 mars 1952.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Erection en station hydrominérale et climatique de la commune de Saint-Galmier (Loire).

Le ministre de la santé publique et de la population, le secrétaire d'Etat au budget, le ministre de l'intérieur et le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu la loi du 24 septembre 1919 portant création de stations hydrominérales, climatiques et tourisme, et le décret du 4 mai 1920 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi;

Vu l'acte provisoirement applicable dit loi du 3 avril 1942 relative au régime des stations classées,

Arrêtent:

Art. 1er. — La commune de Saint-Galmier (Loire) est érigée en station hydrominérale et climatique.

Art. 2. — Le directeur de l'hygiène publique et des hôpitaux et le préfet de la Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 29 octobre 1952.

Le ministre de la santé publique et de la population,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN LE VERT.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de l'administration départementale et communale,
PIERRE DAMELON.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ANDRÉ MORICE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE.

Administration centrale.

Par arrêté du 22 octobre 1952, Mme Colin (Gilberte), administrateur civil de 2e classe, 1er échelon, à l'administration centrale, est promue au 2e échelon de son grade (indice 470), à compter du 16 octobre 1952.

Par arrêté du 22 octobre 1952, Mme Darras (Antoinette), agent supérieur de 2e classe à l'administration centrale, est promue à la 1re classe, 1er échelon, à compter du 1er octobre 1952.

Directions départementales de la population et de l'entr'aide sociale.

Par arrêté du 4 novembre 1952, M. Laniard (Jean), rédacteur principal de 3e classe à la direction départementale de la population et de l'entr'aide sociale de l'Indre, au traitement annuel de 480.000 F, est placé, en position de service détaché pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1951, en vue d'exercer les fonctions de contrôleur des lois d'assistance du département de l'Indre.

Inspection de la santé.

Par arrêté du 22 octobre 1952, l'article 1er de l'arrêté du 7 août 1952 portant affectation dans la Guyane de M. le docteur Schafer, médecin inspecteur de la santé, est modifié comme suit:

« M. le docteur Schafer, médecin inspecteur de la santé du Haut-Rhin, est affecté dans le département de la Guyane en qualité de directeur départemental de la santé ».

Par arrêté du 22 octobre 1952, l'honorariat du grade de médecin inspecteur de la santé est conféré à M. le docteur Gschwind, médecin inspecteur de la santé du Haut-Rhin, admis à faire valoir ses droits à la retraite par arrêté du 28 février 1952.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 30 octobre 1952, il est accordé au ministre des postes, télégraphes et téléphones, sur l'exercice 1952, en addition aux autorisations de programme et aux crédits de payement, accordés par la loi de finances et par des textes spéciaux, des autorisations de programme et des crédits de payement s'élevant respectivement à 15.725.000 F et applicables au chapitre 9021 « Equipement. — Matériel électrique et radioélectrique », du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones.

Par arrêté en date du 30 octobre 1952, il est accordé au ministre des postes, télégraphes et téléphones, sur l'exercice 1952, en addition aux autorisations de programme et aux crédits de payement accordés par la loi de finances et par des textes spéciaux, des autorisations de programme et des crédits de payement s'élevant respectivement à 192.586.800 F et applicables au chapitre 9021: « Equipement. — Matériel électrique et radioélectrique », du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 août 1952, page 8368, 2e colonne, après la 43e ligne: « Total (2e section)... + 136.676.000 F », ajouter: « Ce même arrêté, du 21 août 1952, annule définitivement les dispositions de l'arrêté en date du 29 mars 1952 portant report d'une somme de 180 millions de francs de l'exercice 1951 à l'exercice 1952 (*Journal officiel* du 27 mars 1952, page 3302, 2e colonne) ».

Remises de débets.

Par arrêtés du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre des postes, télégraphes et téléphones en date du 31 octobre 1952, il a été fait remise:

A M. Duclos, receveur à Toulouse-Saint-Aubin, sous réserve d'un nouveau versement de 10.000 F net d'intérêts, de la somme dont, à la date du présent arrêté, il demeure redevable sur un débet de 50.000 F constaté à sa charge par décision du 18 août 1947;

A Mlle Huel, ancienne gérante de l'agence postale à Rainville (Vosges) de la somme dont, à la date du présent arrêté, elle demeure redevable envers le Trésor sur un débet de 3.189 F constaté par décision du 5 avril 1946.

Services extérieurs.

Par arrêté du 4 novembre 1952, est mis à la disposition du ministre de l'agriculture, pendant son stage et pour une durée maximum de cinq ans, à compter du 1er septembre 1952, M. Le Bas (Pierre), agent d'exploitation au centre de tri Sud-Est, à Paris, admis à l'emploi de secrétaire d'administration et affecté, en cette qualité, au ministère de l'agriculture.

NOMINATIONS A DES EMPLOIS RESERVES

Ministère de la défense nationale.

Par arrêté en date du 30 août 1952, M. Stefani (Paul) a été nommé commis administratif dans les services extérieurs de la guerre (fabrications d'armement) à Toulon (Var), en exécution des lois des 26 octobre 1946 et 19 août 1950 sur les emplois réservés.

INTERDICTION TEMPORAIRE DE FONCTIONS

Ministère de la justice.

Par jugement requête rendu à la date du 28 octobre 1952, enregistré, la première chambre du tribunal civil de Montpellier a prononcé à l'encontre de Me Bullo, notaire à Lansargues, l'interdiction temporaire de l'exercice de ses fonctions, en raison des poursuites disciplinaires, dont il est l'objet, pour infraction aux règles professionnelles et faits contraires à la probité, à l'honneur ou à la délicatesse, et a désigné, comme administrateur de l'étude de Me Bullo, Me Rayan, notaire à Lunel, dans les conditions prévues par les articles 20 et 21 de l'ordonnance du 28 juin 1945.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du jeudi 6 novembre 1952.

A quinze heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination par suite de vacance, d'un vice-président de l'Assemblée nationale.

2. — Dans les salles voisines de la salle des séances, douzième tour de scrutin pour la nomination, par suite de vacance, d'un membre titulaire du Conseil supérieur de la magistrature.

3. — Vote du projet de loi (n° 3111) portant approbation de la convention signée le 1er avril 1950 entre la France et la principauté de Monaco tendant à éviter les doubles impositions et à codifier les règles d'assistance en matière successorale. (N° 4516. — M. Charles Barangé, rapporteur général.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Vote de la proposition de loi (n° 4129) de M. Pierre Ferri relative à diverses dispositions d'ordre financier intéressant l'épargne. (N° 4545. — M. Charles Barangé, rapporteur général.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

5. — Vote du projet de loi (n° 3236) modifiant l'article 247 du code pénal. (N° 446. — M. Minjoz, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

6. — Vote de la proposition de loi (n° 3471) de M. Minjoz tendant à modifier les articles 311 du code d'instruction criminelle, 79 du code de justice de l'armée de terre et 88 du code de justice de l'armée de mer. (N° 4467. — M. Minjoz, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

7. — Vote du projet de loi (n° 2271) complétant l'article 47 du code civil. (N° 4469. — M. Isorni, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

8. — Vote: I. Des projets de loi: a) (n° 3781) modifiant l'article 39 de la loi du 29 juillet 1881 sur la presse; b) (n° 3782) modifiant l'article 18 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse; II: de la proposition de loi (n° 3249) de MM. Georges Pernot et Boivin-Champeaux, sénateurs, tendant à modifier l'article 39 de la loi du 29 juillet 1881 portant interdiction de rendre compte d'aucun procès en diffamation ou en injures. (N° 4472. — M. Minjoz, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

9. — Suite de la discussion des projets de loi et des lettres rectificatives aux projets de loi relatifs au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953.

France d'outre-mer. (Nos 4261-4421-4553. — M. Buriot, rapporteur.)

Education nationale. (Nos 4256-4587. — MM. Sominnet et Marcel David, rapporteurs.)

A vingt et une heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi instituant un code du travail dans les territoires et territoires associés relevant du ministère de la France d'outre-mer. (Nos 2557-4301. — M. Joseph Dumas, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 6 novembre 1952.

N° 4481. — Rapport de Mme Poinso-Chapuis, au nom de la commission de la famille, sur la proposition de loi tendant à majorer d'une unité les charges des veuves de guerre non remariées, pour l'application de toutes dispositions, tant nationales que locales, comportant des avantages en faveur des familles nombreuses.

N° 4515. — Deuxième rapport supplémentaire de M. Cristofol, au nom de la commission de l'intérieur, sur la proposition de loi tendant à compléter l'article 93 de la loi du 19 octobre 1946 fixant le statut général des fonctionnaires.

N° 4520. — Proposition de loi de M. Césaire tendant à porter suppression et aliénation au profit de la population de la réserve dite des cinquante pas géométriques dans les départements de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 4522. — Rapport de M. Triboulet, au nom de la commission de la défense nationale, sur la proposition de loi tendant à compléter la loi du 30 novembre 1950, portant à dix-huit mois la durée du service militaire et modifiant certaines dispositions de la loi du 31 mars 1928, relative au recrutement de l'armée.

N° 4540. — Rapport de M. Laforest, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, sur le projet de loi relatif à la composition et à la formation du conseil général de la Nouvelle-Calédonie et dépendances.

N° 4558. — Proposition de loi de M. René Schmitt tendant à accorder une réduction du prix des fermages et des facilités de payement aux preneurs de baux ruraux ayant subi des pertes de cheptel du fait de la fièvre aphteuse (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 4601. — Avis transmis par M. le président de l'Assemblée de l'Union française sur le projet de loi relatif à l'organisation municipale en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Togo et au Cameroun.

N° 4602. — Avis transmis par M. le président de l'Assemblée de l'Union française sur le projet de loi modifiant et complétant la loi du 29 août 1947 fixant le régime électoral, la composition, le fonctionnement et la compétence des assemblées de groupe en Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française dites Grands Conseils.

N° 4603. — Projet de loi tendant à modifier et à compléter les dispositions législatives relatives à la répression du trafic et de l'usage illicite des stupéfiants (renvoyé à la commission de la famille).

N° 4606. — Deuxième rapport supplémentaire de M. Thibault, au nom de la commission des boissons, sur la proposition de loi tendant à créer un comité national interprofessionnel d'exportation des vins de consommation courante et des vins délimités de qualité supérieure.

N° 4613 (1). — Proposition de résolution de M. Gabriel Roucaute tendant à inviter le Gouvernement à inscrire dans le budget de l'éducation nationale une première tranche de crédits de 100 millions, afin: 1° de commencer dans les plus courts délais la reconstruction du théâtre de Nîmes; 2° de venir en aide au personnel et aux artistes professionnels lésés au début de saison (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

(1) Tirage restreint.

Commission des affaires économiques.

Séance du mercredi 5 novembre 1952.

Présents. — MM. Billiemaz, Blachette, Catrice, Catroux, Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Desson, Mme Estachy, MM. Evrard, Georges (Maurice), Guitton (Antoine) (Vendée), Huzues (Joseph-André) (Seine), Jarrosson, Klock, Lebon, Mabrut, Maurice-Bokanowski (Michel), Morève, Penoy, Mme Poinso-Chapuis, MM. Quénard (André) (Indre-et-Loire), Ramonet, Sauer, Vals (Francis).

Excusés. — MM. Guichard, Liautey.

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 5 novembre 1952.

Présents. — MM. Aumeran, Bardoux (Jacques), Barrès, Bouhey, Chastellain, Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Delbos (Yvon), Denis (André) (Dordogne), Fouchet, Gouin (Félix), Jaquet (Gérard) (Seine), Kuehn (René), Mayer (Daniel) (Seine), Mondon, Moustier (de), Mutter (André), Naegelen (Marcel), Noël (Léon) (Yonne), Palewski (Gaston) (Seine), Raymond-Laurent, Rosenblatt, Vendroux (Jacques).

Suppléants. — M. Devinat (de M. Gaborit), M. Paul Coste-Floret (de M. Schneiter), M. Savary (de M. Verdier).

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 5 novembre 1952.

Présents. — MM. Aubin (Jean), Baurens, Billat, Boscary-Monsservin, Bricout, Briot, Charpentier, Florand, Fourvel, Ihuel, Kauffmann, Laborbe, Mme Laissac, MM. Lalle, Lambert, Laurens (Robert) (Aveyron), Loustau, Lucas, Méhaignerie, Paternot, Pelleray, Pinvidic, Rincent, Thomas (Alexandre) (Côtes-du-Nord), Tourtaud, Tricart, Verneuil.

Excusé. — M. de Sesmaisons.

Suppléants. — M. Albert Schmitt (de M. Bapst), M. Yves Colin (de M. Becquet), M. Genton (de M. Bourdellès), M. Dufour (de M. Castera), M. Arbeltier (de M. Lamarque-Cando), M. Moisan (de M. Mouchet), M. de Montgolfier (de M. de La Noe), M. Malleret-Joinville (de M. Waldeck Rochet), M. Médecin (de M. Saint-Cyr).

Commission des boissons.

Séance du mercredi 5 novembre 1952.

Présents. — MM. Baurens, Benoit (Alcide) (Marne), Commentry, Coste-Floret (Paul) (Hérault), Fabre, Gourdon, Guille, Hénault, Jean (Léon) (Hérault), Laborbe, Mme Laissac, MM. Lalle, Philippe Monin, Nocher, Paternot, Rey, Seynat, Souquès (Pierre), Toublanc, Tourné, Tremouilhe, Verneuil.

Excusé. — M. Thibault.

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 5 novembre 1952.

Présents. — MM. André (Pierre) (Meurthe-et-Moselle), Arnal, Bartolini, Bouret, Commentry, Deboudt (Lucien), Fredet (Maurice), Gilliot, Joinville (Alfred-Malleret), Lejeune (Max), Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Métayer, Monsabert (de), Montalat, Monteil (André) (Finistère), Ou Rabah (Abdelmadjid), Taillade, Triboulet, Villeneuve (de), Pierre Villon.

Excusés. — MM. Cadi (Abd-el-Kader), Christiaens, Kœnig, Maurellet.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mercredi 5 novembre 1952.

Présents. — MM. Arbeltier, Barbier, Barrier, Barrot, Béné (Maurice), Billiémaz, Cayeux, Charret, Chassainz, Christiaens, Conombo, Mme François, MM. Frédet (Maurice), Frugier, Huel, Jaquet (Michel) (Loire), Lacaze, Mmes Lempereur, de Lipkowski, MM. Mazuez (Pierre-Fernand), Montalat, Mora, Noël (Marcel) (Aube), Pinvidic, Mmes Poinso-Chapuis, Prin, M. Raingeard, Mme Roca, M. Segelle.

Excusés. — MM. Grousseaud, Olmi, Mme Rabaté.

Commission des finances.

1re séance du mercredi 5 novembre 1952.

Présents. — MM. Barangé (Charles), Bénard, Boisdé, Burlot, Corniglion-Molinier, Courant, Cristofol, Dagain, Darou, David (Marcel), Denais (Joseph), Diethelm, Dorey, Dupraz (Joannès), Faggianelli, Gabelle, Gardey (Abel), Gozard (Gilles), Jacquet (Marc), Jules-Julien), Lamps, Leenhardt (Francis), Le Roy Ladurie, Massot, Mazier, Mendès-France, Meunier (Pierre), Palewski (Jean-Paul), Pineau, Raffarin, Reynaud (Paul), Simonnet, Tinguy du Pouët, Tourtaud, Vallon (Louis).

Suppléants. — MM. Boutavant (de M. Jacques Duclos), Bruyneel (de M. Ramarony).

Assistait en outre à la séance. — M. Charpentier.

2e séance du mercredi 5 novembre 1952.

Présents. — MM. Barangé (Charles), Bénard, Burlot, Corniglion-Molinier, Cristofol, Dagain, David (Marcel), Denais (Joseph), Diethelm, Dorey, Dupraz (Joannès), Ferri (Pierre), Frédéric-Dupont, Gabelle, Jacquet (Marc), La Chambre (Guy), Lamps, Le Roy Ladurie, Massot, Palewski (Jean-Paul), Pineau, Ramarony, Reynaud (Paul), Simonnet, de Tinguy, Tourtaud, Vallon (Louis).

Assistait en outre à la séance. — M. Lenormand (Maurice).

Commission de l'intérieur.

Séance du mercredi 5 novembre 1952.

Présents. — MM. Ballanger (Robert) (Seine-et-Oise), Bendjelloul, Cartier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Cristofol, Crouzier, Demusois, Fonlupt-Esperaber, Genton, Guthmuller, Haumesser, Quilici (Oran), Quinson (Antoine) (Seine), Rabier, Schaff, Serafini, Small, Mme Sportisse, MM. Thomas (Eugène), Valle (Jules), Wagner (Jean).

Excusés. — MM. Dejean, Cadi.

Suppléants. — M. Jacques Chevallier (de M. Blachette), M. Gaillemin (de M. Tirolien), M. Paul Coste-Floret (de M. Solinhac), M. Benbahmed (de M. Véry), M. Paternot (de M. Marcel Ribère), M. Prache (de M. Carlini), M. Max Lejeune (de M. Durroux), M. Duquesne (de M. Sauvajon).

Commission de la justice et de législation.

Séance du mercredi 5 novembre 1952.

Présents. — MM. Benbahmed (Mostefa), Briffod, Chamant, Defos du Rau, Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Depreux (Edouard), Félice (de), Gautier, Girard, Grimaud (Maurice) (Loire-Inférieure), Grousseaud, Isorni, Kriegel-Valrimont, Lacaze, Laforest, Legaret, Mignot, Minjoz, Moatti, Montillot, Moro Giafferri (de), Salliard du Rivault, Silvandre, Wasmer (Joseph).

Suppléants. — M. Pronteau (de M. Cherrier), M. de Léotard (de M. Galy-Gasparrou), M. Fonlupt-Esperaber (de M. Henri-Louis Grimaud), Mme Francine Lefebvre (de M. Guissou), M. Joinville (de M. Maton), M. Mancey (de M. Muller), M. Bartolini (de Mme Rabaté), M. Pradeau (de M. Sissoko), M. Halbout (de M. Teitgen), M. Coutant (de M. Valentino).

Commission de la marine marchande et des pêches.

Séance du mercredi 5 novembre 1952.

Présents. — MM. Audegui, Bourdelles, Bouret, Cermolacce, Dupuy (Marc), Fayet, Febvay, Gaborit, Gracia (de), Gravoille, Guitton (Jean) (Loire-Inférieure), Henneguelle, Michaud (Louis) (Vendée), Mora, Nigay, Ramarony, Reeb, Ribère (Marcel) (Alger), Schmitt (René) (Manche), Siefridt, Signor.

Excusé. — M. Estèbe.

Suppléant. — M. Coudray (de M. Aubame).

Assistait en outre à la séance. — M. Mazier, rapporteur spécial de la commission des finances.

Commission des pensions.

Séance du mercredi 5 novembre 1952.

Présents. — MM. Auban (Achille), Badie, Bégouin, Devemy Dumier, Draveny, Dufour, Mme Gabriel-Péri, M. Godin, Mme Guérin (Rose), MM. Guistain, Jean (Léon) (Hérault), Le Coutaller, Mme de Lipkowski, MM. Magendie (Edmond), Mouton, Peltre, Pradeau, Rosenblatt, Tourné, Yacine (Diallo).

Excusé. — M. Liautey.

Suppléants. — MM. Billat (de M. Casanova), Fourvel (de M. Cherrier), Gaumont (de M. Bignon).

Commission de la presse.

Séance du mercredi 5 novembre 1952.

Présents. — MM. Baylet, Berthet, Bouhey, Brusset (Max), Cagne, Catroux, Desson, Dupuy (Marc), Flandin (Jean-Michel), Gaulle (Pierre de), Gosset, Lanet (Joseph-Pierre) (Seine), Lenormand (Maurice), Léotard (de), Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Moatti, Moutier (de), Nocher, Vigier.

Excusés. — MM. Loustaunau-Lacau, Bernard Manceau.

Suppléants. — MM. Guérard (de M. Jarrosson), Billerès (de M. Galy-Gasparrou), Chabenat (de M. Coudert).

Commission de la production industrielle.

Séance du mercredi 5 novembre 1952.

Présents. — MM. Bichet, Bouvier O'Cottereau, Chabenat, Chupin, Coulon, Couston (Paul), Deixonne, Mme Guérin (Rose), MM. Lacombe, Le Sciellour, Mallez, Mancey (André) (Pas-de-Calais), Montel (Eugène) (Haute-Garonne), Moynet, Peytel, Salliard du Rivault, Sion, Tileux.

Excusé. — M. Desgranges

Suppléant. — M. Georges (de M. Bardon).

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du mercredi 5 novembre 1952.

Présents. — MM. Brault, Chupin, Colin (Yves) (Aisne), Coudray, Crouzier, Gaubert, Gernez, Gravoille, Guiguen, Guitton (Jean) (Loire-Inférieure), Halbout, Klock, Lafay, Le Coutaller, Lefèvre (Raymond) (Ardennes), Lenormand (André), Levacher, Levindrey, Midol, Nisse, Peltre, Prache, Prot, Rousselot, Saint-Cyr, Schmitt (René) (Manche), Sibué, Siefridt, Thiriet, Triboulet.

Excusés. — MM. Secrétain, Raymond Laurent.

Suppléants. — M. Lambert (de M. Pierrard), M. Billard (de M. Proll.

Commission des territoires d'outre-mer.

Séance du mercredi 5 novembre 1952.

Présents. — MM. Apithy, Béchard (Paul), Brusset (Max), Coffin, Devinat, Douala, Dumas (Joseph), Fourcade (Jacques), Juglas, July, Laforest, Lenormand (Maurice), Liurette, Magendie (Edmond), Malbrant, Manceau (Robert) (Sarthe), Molinatti, Monin, Ninine, Saïd Mohamed Cheikh, Sanogo Sekou, Savary, Silvandre, Villeneuve (de), Yacine (Diallo).

Excusés. — MM. Charles Benoist, Dronne, Estèbe.

Suppléants. — M. Dayrou (de M. Hénault), M. Mamba Sano (de M. Senghor).

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mercredi 5 novembre 1952.

Présents. — MM. André (Pierre) (Meurthe-et-Moselle), Arbeltier, Bernard, Besset, Boutbien, Bouxom, Colin (Yves) (Aisne), Coutnaud, Coutant (Robert), Deboudt (Lucien), Degoutte, Dubois, Duquesne, Fouyet, Gazier, Joubert, Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Le Scellour, Linet, Meck (Henri), Paquet, Patinaud, Paul (Gabriel), Perrin, Pluchet, Segelle, Sion, Titeux, Vallon (Louis), Viatte.

Excusés. — MM. Caillet, Maihe.

Suppléants. — Mme Estachy (de M. Renard), Mme Prin (de M. Camphin), M. Joseph Dumas (de M. Gueye Abbas), M. Sauer (de M. Fayet).

Convocations de commissions.

La réunion de la commission de l'éducation nationale, suspendue le mercredi 5 novembre 1952, sera reprise le jeudi 6 novembre 1952, à quinze heures (local n° 262), avec l'ordre du jour suivant:

Examen du budget de l'éducation nationale.

La commission des finances se réunira le jeudi 6 novembre 1952, à dix heures et à quinze heures (local de la commission des finances):

Projet de loi (n° 4579) portant réforme fiscale. — M. Charles Barangé, rapporteur général.

La commission de la presse se réunira le vendredi 7 novembre 1952, à dix heures (local de la commission n° 230):

Discussion et vote du rapport d'information de M. Lanet sur les questions relatives au cinéma.

Réunions de commissions du jeudi 6 novembre 1952.

Commission de comptabilité, à dix heures. — Local n° 221.

Commission de l'éducation nationale, à quinze heures. — Local n° 262.

Commission des finances, à dix heures et quinze heures. — Local de la commission.

Commission des immunités parlementaires, à dix-sept heures. — Local n° 255.

Commission de l'intérieur, à dix heures trente. — Local n° 207.

Commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions, à dix heures. — Local n° 249.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du jeudi 6 novembre 1952.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vérification de pouvoirs:

1er bureau:

Election de M. Longuet (Madagascar, 1re section). (M. Lodéon, rapporteur.)

2. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Southon expose à M. le ministre de l'éducation nationale que le manque de locaux scolaires, l'accroissement des effectifs scolaires, l'absence de crédits pour le financement des projets de construction et de grosses réparations ne permettent plus le fonctionnement normal des services de l'enseignement public et lui demande les mesures qu'il compte prendre pour permettre à tout enfant d'âge scolaire de recevoir de l'école laïque l'enseignement que lui doit l'Etat. (N° 337.)

II. — M. Leccia demande à M. le ministre de la santé publique et de la population quelles mesures il compte prendre en vue d'assurer le reclassement des fonctionnaires des services extérieurs du ministère de la santé publique et de la population. (N° 340.)

III. — M. Marius Moutet expose à M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme qu'à la suite de l'exécution de grands travaux, comme par exemple ceux de Donzère-Mondragon, les terrains environnants, dont certains ont été expropriés, et d'autres non, doivent être rendus à une utilisation agricole ou industrielle; et demande quel plan il a prévu pour l'utilisation de ces terrains en accord avec le ministre de l'agriculture, pour éviter qu'ils ne soient acquis au hasard par des industriels qui peuvent, à la fois, exagérer les prix d'achat, installer des industries pouvant nuire à la production agricole au milieu desquelles elles s'installent et enlèvent à cette dernière des terrains qui doivent être irrigués; et quel pouvoir a le Gouvernement pour s'opposer à certaines installations, ou pour imposer un plan rationnel d'aménagement agricole et industriel. (N° 341.)

Documents mis en distribution le jeudi 6 novembre 1952.

N° 495. — Proposition de résolution de M. Brizard tendant à transférer à l'Etat la charge financière relative aux frais d'instruction publique.

N° 496. — Projet de loi relatif au développement des crédits de fonctionnement des services civils (services des affaires étrangères).

N° 497. — Projet de loi relatif au développement des crédits de fonctionnement des services civils (services français en Sarre).

N° 498. — Projet de loi relatif au développement des crédits de fonctionnement des services civils (présidence du conseil).

N° 499. — Rapport de M. Claireaux sur le projet de loi ratifiant la convention internationale sur les pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest.

Décès d'un sénateur.

M. Joseph Lecacheux, sénateur de la Manche, est décédé le 4 novembre 1952.

Modifications aux listes électorales des membres des groupes politiques.

GROUPE DES RÉPUBLICAINS INDÉPENDANTS

(43 membres au lieu de 44.)

Supprimer le nom de M. Lecacheux.

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.

Séance du mercredi 5 novembre 1952.

Présents. — MM. d'Argenlieu (Philippe), Bardon-Damarzid, Bouquerel, Brousse (Martial), Enjalbert, Gautier (Julien), Hoeffel, Jaubert (Alexis), Longchambon, Longuet, Méric, Monsarrat, Naveau, Raincourt (de), Rochereau, Zéle.

Excusés. — MM. Clerc, Cordier (Henri), Durieux, Jacques Gadoin, Koessler, Lemaire (Marcel), Novat, Villoutreys (de).

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 5 novembre 1952.

Présents. — M. Brizard, Mme Brossolette (Gilberte Pierre-), MM. Chazette, Colonna, Coty (René), Moutet (Marius), Ernest Pezet, Pinton, Marcel Plaisant, Pober (Alain), Puaux, Réveillaud, Southon, Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), M. Yver (Michel).

Excusés. — MM. Léonetti, Muscatelli, Pernot (Georges).

Assistait, en outre, à la séance. — M. Maroger, au titre de la commission des finances.

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 5 novembre 1952.

Présents. — MM. André (Louis), Bataille, Boulanger (Georges), Brousse (Martial), Darmanthé, Delorme (Claudius), Driant, Dulin, Durand (Jean), Durieux, Hoeffel, Monsarrat, Naveau, Pascaud, Pontbriand (de), Primet, Restat, Voyant.

Excusés. — MM. de Bardonnèche, Bels, Brettes, Koessler, Le Léannec, Lemaire (Marcel).

Suppléant. — M. Delrieu (de M. Fournier [Bénigne]).

Délégués. — M. Pinsard (par M. Pascaud), M. Restat (par M. Claparède).

Commission des boissons.

Séance du mercredi 5 novembre 1952.

Présents. — MM. Bène (Jean), Bernard (Georges), Claparède, Durand (Charles), Durand (Jean), Fleury (Pierre), Gay (Etienne), Maupoil (Henri), Péridier, Pinsard (Jules).

Excusé. — M. Milh.

Suppléants. — M. Enjalbert (de M. Cordier), M. Soldani (de M. Brettes).

Délégué. — M. Gay (par M. Laniel).

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 5 novembre 1952.

Présents. — MM. Alric, Augarde, Barré (Henri), Barret (Charles), Borgeaud, Boulangé (Marcel), Chochoy, Ignacio-Pinto, Le Guyon (Robert), Liot, Maroselli, Jacques Masteau, de Maupeou, Michelet, de Montullé, Namy, Pic, Pidoux de La Maduère, Ramampy, Rotinat, Rupied, Schleiter (François), Voyant.

Excusé. — M. Boivin-Champeaux.

Commission des finances.

1re séance du mercredi 5 novembre 1952.

Présents. — MM. Alric, Armengaud, Bousch, Boutemy, Chapalain, Coudé du Foresto, Emilien Lieutaud, Litaise, Maroger (Jean), Marrane (Georges), de Montalembert, Pellenc, Peschaud, Rogier, Roubert (Alex), Saller, Sclafer.

Excusés. — MM. Berthoin, Courrière.

Suppléants. — M. Pezet (de M. Walker), M. Primet (de M. Ramette).

Assistait, en outre, à la séance. — M. Poher (au titre de la commission des affaires étrangères).

2e séance du mercredi 5 novembre 1952.

Présents. — MM. Alric, Armengaud, Bousch, Boutemy, Chapalain, Coudé du Foresto, Emilien Lieutaud, Litaise, Maroger (Jean), Marrane (Georges), Jacques Masteau, Minvielle, de Montalembert, Pellenc, Peschaud, Rogier, Roubert (Alex), Saller, Sclafer.

Excusés. — MM. Berthoin, Courrière, Walker.

Suppléant. — M. Primet (de M. Ramette).

Assistaient, en outre, à la séance. — MM. Boivin-Champeaux (au titre de la commission de la justice), Poher (au titre de la commission des affaires étrangères), Restat (au titre de la commission de l'agriculture).

Commission de la marine et des pêches.

Séance du mercredi 5 novembre 1952.

Présents. — MM. Claireaux, Delrieu, Houdet, Jézéquel, Vourc'h.

Excusés. — MM. Abel-Durand, Denvers, Lachèvre, Lamarque, Milh, Razac.

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mercredi 5 novembre 1952.

Présents. — MM. Baratgin, Boudinot, Boulangé (Marcel), Chastel, Dassaud, Mmes Devaud (Marcelle), Girault, MM. Hassen Gouled, Menu, Méric, Monipied, Reynouard, Ternynck, Tharradin.

Excusés. — MM. Abel-Durand, Symphor.

Commission chargée d'examiner trois demandes en autorisation de poursuites contre un membre du Conseil de la République (nos 435, 466, 467, année 1952).

Séance du mercredi 5 novembre 1952.

Présents. — MM. Boivin-Champeaux, Borgeaud, Colonna, Marcilhacy, Ernest Pezet, Primet.

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le vendredi 7 novembre 1952, à neuf heures quarante-cinq (local de la commission):

I. — Examen des différentes motions relatives à l'ensemble du budget pour 1953.

II. — Projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils:

Travaux publics, transports et tourisme. — Section I (nos 1269, 4348 A. N.; 487, C. R.). — Rapporteur spécial: M. Minvielle.

La commission chargée du contrôle de l'exécution du traité de communauté charbon-acier se réunira le jeudi 6 novembre 1952, à seize heures (local n° 201):

Attitude à adopter à la suite de la réponse de M. le président du conseil.

Réunions de commissions du jeudi 6 novembre 1952.

Commission de l'intérieur, à dix heures. — Local n° 221.

Commission des moyens de communication, des transports et du tourisme, à neuf heures quarante-cinq. — Local n° 202.

Commission de la presse, de la radio et du cinéma, à onze heures. — Local n° 201.

Commission de la production industrielle, à dix heures trente. — Local n° 271.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre, à neuf heures quarante-cinq. — Local n° 213.

Commission de coordination et de contrôle du traité de communauté charbon-acier, à seize heures. — Local n° 201.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 6 novembre 1952.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion d'urgence de la proposition de MM. Vignes et Bidet tendant à inviter le haut conseil à définir une politique d'harmonisation des échanges économiques entre les diverses parties de l'Union française. (N° 369, année 1952.)

2. — Discussion de la proposition de MM. Paul Catrice, Bui Tho Phuc, Souvannavong Ourot et Jean Scelles tendant à demander aux gouvernements des quatre Etats associés, à l'occasion du cinquantenaire de l'école française d'Extrême-Orient, de développer le plus possible l'organisation et les activités de l'école française d'Extrême-Orient afin de lui permettre d'assurer de plus en plus, de la façon

la plus efficace, l'étude des civilisations passées et présentes de l'Extrême-Orient. (Nos 163 et 366, année 1952. — Mme la princesse Yukanthor, rapporteur.)

3. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, déterminant les modalités d'application du code de la nationalité française dans les territoires d'outre-mer à l'exception des Etablissements français de l'Inde. (Nos 189 et 368, année 1952. — M. Boisdon, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 6 novembre 1952.

No 361 (1 et 2). — Proposition de résolution de M. Barbé tendant à modifier l'article 75 du règlement, en ce qui concerne les conditions de demande des scrutins publics à la tribune (renvoyée à la commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles).

No 368 (3). — Rapport par M. Boisdon au nom de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, sur la demande d'avis (no 189, année 1952) transmise par M. le président du conseil des ministres sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, déterminant les modalités d'application du code de la nationalité française dans les territoires d'outre-mer, à l'exception des Etablissements français de l'Inde.

No 369 (1). — Proposition de M. Vignes tendant à inviter le haut conseil à définir une politique d'harmonisation des échanges économiques entre les diverses parties de l'Union française (renvoyée à la commission des affaires économiques).

No 370 (1 et 2). — Proposition de résolution de M. Boisdon tendant à permettre aux rapporteurs des commissions, dont les rapports ont été préalablement imprimés et distribués, d'en requérir l'impression au *Journal officiel* au début de la discussion les concernant, sans avoir à en effectuer la lecture à la tribune (renvoyée à la commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles).

No 371 (1). — Demande d'avis transmise par M. le président de l'Assemblée nationale sur le projet de loi (Assemblée nationale 4257) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (Etats associés) (renvoyée à la commission des affaires financières).

NOTA. — (1) Ces documents ont été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 5 novembre 1952.
(2) Le tirage de ces documents a été limité aux besoins de Mmes et MM. les conseillers et des services de l'assemblée de l'Union française.
(3) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 4 novembre 1952.

Commission du règlement, pétitions et questions constitutionnelles.

2e séance du mardi 4 novembre 1952.

Présents. — MM. André (Max), Cornet, Léger, Margueritte, Oudard, Pialoux, Raphaël-Leygues, Reverbori, Rosenfeld, Theetten.

Suppléants. — MM. André (Max) (de M. Alfred Bour), Cornet (de M. Rosfelder), Detraves (de M. Soppo Priso), Léger (de M. Fleury), Margueritte (de M. Messaï Taleb), Pialoux (de M. Michalet), Raphaël-Leygues (de M. Bême), Rosenfeld (de M. Alduy).

Assistait en outre à la séance. — M. Hingre, chef du compte rendu sténographique.

Commission des affaires sociales.

Séance du mercred 5 novembre 1952.

Présents. — MM. Borrey, Dupuy (Marceau), Guyard, Mlle Le Ber, Mme Malroux, MM. Sicé (général), Thomas (Jean-Marie), Mme Tran Van Chuong.

Excusés. — MM. Boiteau, Chekkal Daho, Coulibaly, Gentet, Gervain, Ibrahim Babikir, La Gravière, Lapart, Michalet, Mignot, Milhe-Poutingon, Mme Emilienne Moreau, MM. Naroun, Nguyen Duy Thanh, Soppo Priso, Ton That Can.

Suppléants. — M. Borrey (de M. Zinsou), Mme Eboué-Tell (de M. Theetten), M. Guyard (de M. Ramus), Mme Malroux (de M. Bégarra), M. le général Sicé (de M. Albrand), M. Thomas (de M. Sar Diawar).

Commission de l'Union française.

Séance du mercredi 5 novembre 1952.

Présents. — MM. Bazé, Bichon (colonel), Castex, Charles-Cros, Do Huu Thinh, Foccart, Georget, de Gouyon, Guiter, Laurent-Lynac, Legentilhomme (général), Lévy (Roger), Margueritte, Mme Moreau (Emilienne), MM. Raphaël-Leygues, Schiller, Schneider.

Excusés. — MM. Borrey, Darian, Lachenal, contre-amiral Moullec, Nguyen Huu Thuan, Panh Yung, Piot, Gaudart.

Suppléants. — M. Do Huu Thinh (de M. Bun Kinh), M. Schmitt (de M. Fontanet), M. Max (André) (de M. Jacobson), M. le colonel Bichon (de M. Milhe-Poutingon), M. Roger Lévy (de M. Saïdou Djermakoye).

Commission de législation, justice, affaires administratives et domaniales.

Séance du mercredi 5 novembre 1952.

Présents. — MM. Abdesselam, Boisdon, de Bruchard, Cornet, Junillon, Mlle Lafon, MM. Pialoux, Piéri, Polycarpe, Sylvestre, Tran Van Thi.

Excusés. — MM. Albrand, Chekkal Daho, Dorange, Nguyen Huy Lai, Nignan, Pham Van Binh, Randreisa, Ribera, Rosenfeld, Sarraut (Omer), Schneider, Troisgros, Zinsou.

Suppléants. — M. Sylvestre (de M. Antonini), M. Piéri (de M. Belabed), M. Boisdon (de M. Bour [Alfred]), M. Junillon (de M. Bourgarel), Mlle Lafon (de M. Mignot), M. de Bruchard (de M. Morel).

Commission des relations extérieures.

Séance du mercredi 5 novembre 1952.

Présents. — MM. Bidet, Chastenet, Mme Eboué-Tell, MM. Gorse, de Gouyon, Guy, Lévy (Roger), Menguy, Nguyen Khac Su, Oudard, Riond, Savi de Tové, Vignes.

Excusés. — MM. Berthaud, Béline.

Suppléants. — M. Tran Van Thi (de M. Nguyen Van Ty), M. Savi de Tové (de M. Coubèche), M. Gorse (de M. Dumas), M. Riond (de M. Galimand), M. Vignes (de Mme Lefaucheux), M. Lévy (Roger) (de M. Rosenfeld), M. Bidet (de M. Soppo Priso).

Convocation de commission.

La commission des affaires économiques se réunira le jeudi 6 novembre 1952, à dix heures trente (local no 116):

Examen de la proposition (no 369, année 1952) tendant à inviter le haut conseil à définir une politique d'harmonisation des échanges économiques entre les diverses parties de l'Union française.

INFORMATIONS
RELATIVES
AU CONSEIL ECONOMIQUE

1re SESSION DU MOIS DE NOVEMBRE 1952

Séances des mercredi 12 novembre 1952 et jours suivants.

A QUINZE HEURES

Ordre du jour.

1. — Problème de la législation hospitalière. — Rapport et projet d'avis présentés par M. May, au nom de la commission des affaires sociales.

2. — Etude du marché financier, son rôle économique, sa situation actuelle, les réformes que celui-ci appelle. — Rapport et projet d'avis présentés par M. Luffalla au nom de la commission des finances, du crédit et de la fiscalité.

3. — Questions diverses.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de la défense nationale.

Avis de concours pour le recrutement d'apprentis mécaniciens de l'armée de l'air pour 1952 (troisième année de l'école de Rochefort).

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 octobre 1952, page 9731:

Paragraphe VI, au lieu de: « Tunisie. — Air Tunisie, état-major, 3e bureau », lire: « Tunisie. — Air Tunisie, Tunis, état-major, 3e bureau ».

Renvoi (3), au lieu de: « Certificat médical conforme au modèle donné en annexe IV de l'instruction 5100/EMGFAA/5/Ec du 9 septembre 1945... », lire: « Certificat médical conforme au modèle donné en annexe VI de l'instruction 5100/EMGFAA/5/Ec du 9 septembre 1948... ».

(Le reste sans changement.)

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis relatif au tirage des obligations 4 1/2 p. 100 amortissable 1933-1948 remboursables à compter du 16 décembre 1952.

Le 5 novembre 1952, à dix heures, il a été procédé publiquement dans l'une des salles du ministère des finances, au tirage au sort des quatre séries des obligations 4 1/2 p. 100 amortissable 1933-1948 (arrêté du 19 janvier 1948), qui devront être remboursées à partir du 16 décembre 1952.

Le sort a désigné les séries: 168, 159, 229, 176.

Les porteurs de titres sont, en conséquence, prévenus que le remboursement des inscriptions appartenant à ces séries aura lieu à partir de la date précitée du 16 décembre 1952:

Pour Paris: à la payerie générale de la Seine, à la recette centrale des finances de la Seine et aux recettes perceptions, et pour les départements: aux caisses des trésoriers-payeurs généraux, des receveurs particuliers des finances et des percepteurs.

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Avis d'examens professionnels pour les emplois d'inspecteur et de rédacteur des directions régionales de la sécurité sociale réservés aux fonctionnaires dégagés des cadres.

Par arrêtés du 25 octobre 1952, pris conformément aux dispositions des arrêtés interministériels du 23 août 1952, ont été ouverts au ministère du travail et de la sécurité sociale:

1° Un examen professionnel pour le recrutement de six rédacteurs au maximum des directions régionales de la sécurité sociale (date de l'examen: 27 janvier 1953);

2° Un examen professionnel pour le recrutement de sept inspecteurs au maximum des directions régionales de la sécurité sociale (date de l'examen: 29 janvier 1953).

Date de clôture des inscriptions pour les deux examens: 31 décembre 1952.

Conditions communes aux deux examens professionnels:

a) Avoir été dégagé des cadres en vertu de la loi n° 47-1860 du 3 septembre 1947 relative aux conditions de dégagement des cadres de magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires de l'Etat, modifiée, notamment, par la loi n° 48-1227 du 23 juillet 1948;

b) Etre âgé de quarante-cinq ans au plus au 1er janvier 1952;

c) Avoir occupé pendant deux années au moins un emploi de fonctionnaire titulaire dans les catégories A ou B prévues à l'article 21 de la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires.

Centres d'épreuves écrites. — Paris, Lille, Lyon, Strasbourg, Marseille, Nancy, Rouen, Bordeaux, Nantes, Dijon, Rennes, Toulouse, Montpellier, Limoges, Orléans, Clermont-Ferrand.

Centre d'épreuves orales. — Paris.

Renseignements. — Pour tous renseignements complémentaires concernant les conditions d'admission, le programme des concours et l'inscription sur la liste des candidats, s'adresser au ministère du travail et de la sécurité sociale, direction de la main-d'œuvre, 2e bureau (centre d'orientation et de réemploi), 1, place de Fontenoy, Paris (7e).

Ministère de l'éducation nationale.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Avis de concours pour le recrutement de professeurs techniques, chefs de travaux.

Un concours pour le recrutement de professeurs techniques, chefs de travaux, dans les écoles nationales professionnelles et les collèges techniques de jeunes gens aura lieu à Paris à partir du 2 mars 1953.

Le nombre de postes mis au concours sera précisé ultérieurement.

Les inscriptions pour ce concours seront reçues au 5e bureau de la direction de l'enseignement technique, 44, rue de Bellechasse, Paris (7e), jusqu'au 1er février 1953.

Les imprimés nécessaires à la constitution du dossier d'inscription devront être demandés à ce service qui pourra fournir tous renseignements complémentaires au sujet du concours.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement de deux médecins chefs de service des hôpitaux psychiatriques de la Seine.

Un concours sur épreuves et sur titres pour le recrutement de deux médecins chefs de service des hôpitaux psychiatriques de la Seine s'ouvrira au ministère de la santé publique, à Paris, le 7 janvier 1953, dans les conditions fixées par les décrets des 28 décembre 1938, l'acte provisoirement applicable dit décret du 12 avril 1943, les décrets des 25 mars 1946, 28 juillet 1950 et 24 octobre 1952.

Les candidats devront, pour être inscrits au concours, produire les pièces suivantes:

1° Demande sur papier timbré;
2° Expédition de l'acte de naissance;
3° Diplômes et certificats justifiant des situations occupées antérieurement avec mention, le cas échéant, de l'affiliation à une caisse de retraites.

(Les certificats d'exercice doivent être délivrés par le préfet du département où le candidat exerce ou a exercé ses fonctions.)

Les demandes seront déposées à la préfecture de la Seine (direction des affaires sociales, sous-direction des établissements hospitaliers et charitables, 9, place de l'Hôtel-de-Ville, bureau 209, de 15 à 18 heures, samedi après-midi, dimanche et fêtes exceptés). Elles seront reçues jusqu'au 23 décembre 1952.

Les candidats absents de Paris ou empêchés devront adresser leurs demandes et leurs pièces à l'adresse ci-dessus indiquée, de manière qu'elles parviennent au plus tard le 23 décembre par lettre recommandée.

Ils devront déposer, au plus tard, le 23 décembre, à la préfecture 9, place de l'Hôtel-de-Ville, 2e étage, bureau 209, pour être soumis au jury, tous documents et notes qu'ils jugeront utiles.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	4 nov. — Cours relevés après Bourse.	DEVISES	5 novembre 1952 — Cours relevés avant Bourse.	5 novembre 1952 — Cours cotés en Bourse.
350 ..	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	350 ..
700 ..	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	699 875
362 ..	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	363 ..
1213 ..	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1212 ..
8005 ..	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8005 ..
163 60	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 francs Djib.)....	.... ..	.... ..

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris

ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Syndicat intercommunal pour l'Electrification du Canton de Chaumont-en-Vexin

Tirage du 20 octobre 1952 (21e amortissement) comprenant 231 obligations 6 0/0 1925.

7	50	57	98	113	2.099	2.107	2.138	2.159	2.162
432	453	474	489	223	2.174	2.178	2.210	2.216	2.237
224	239	253	300	317	2.291	2.310	2.325	2.337	2.348
361	375	403	433	471	2.363	2.369	2.370	2.387	2.390
472	486	501	506	511	2.392	2.406	2.410	2.427	2.432
530	569	594	621	625	2.462	2.479	2.490	2.501	2.514
688	707	733	749	754	2.521	2.525	2.559	2.586	2.597
753	776	777	827	914	2.606	2.612	2.616	2.630	2.634
923	956	999	1.010	1.012	2.635	2.647	2.678	2.688	2.694
1.013	1.024	1.056	1.059	1.085	2.696	2.709	2.715	2.717	2.731
1.096	1.119	1.120	1.167	1.168	2.737	2.755	2.772	2.774	2.776
1.216	1.220	1.239	1.255	1.257	2.792	2.794	2.920	2.925	2.931
1.270	1.295	1.363	1.385	1.455	2.932	2.933	2.935	2.942	2.957
1.462	1.464	1.474	1.487	1.498	2.959	2.963	2.970	2.974	2.982
1.502	1.507	1.516	1.523	1.537	3.002	3.007	3.023	3.033	3.039
1.545	1.561	1.562	1.576	1.624	3.050	3.076	3.120	3.126	3.159
1.638	1.652	1.657	1.663	1.664	3.160	3.186	3.204	3.229	3.230
1.666	1.667	1.674	1.679	1.694	3.232	3.233	3.242	3.269	3.271
1.704	1.723	1.730	1.731	1.736	3.296	3.314	3.342	3.348	3.362
1.751	1.764	1.772	1.779	1.808	3.364	3.365	3.382	3.384	3.446
1.855	1.880	1.886	1.889	1.893	3.448	3.457	3.469	3.480	3.498
1.916	1.917	1.933	1.951	1.985	3.519	3.521	3.536	3.569	3.575
2.002	2.010	2.013	2.024	2.022	3.584				
2.032	2.040	2.055	2.084	2.098					

Le remboursement au pair des obligations sorties au tirage sera effectué par les percepteurs du canton de Chaumont-en-Vexin à partir du 1er novembre 1952, date où les intérêts de ces obligations cesseront de courir.

Numéros des obligations sorties aux tirages antérieurs et non remboursées au 20 octobre 1952.

Tirage du 18 octobre 1936.

3.182

Tirage du 28 octobre 1937.

3.091

Tirage du 24 octobre 1938.

997 2.106

Tirage du 27 octobre 1939.

993

Tirage du 24 octobre 1940.

431

Tirage du 25 octobre 1941.

1.215 1.489 3.278 3.357

Tirage du 23 octobre 1942.

2.245 3.020 3.184

Tirage du 25 octobre 1943.

530 731 1.160 1.256 1.603
2.403 3.010 3.354

Tirage du 18 octobre 1944.

249 613 992 1.341 1.506
1.830 1.831 2.976 3.368

Tirage du 27 octobre 1945.

544 851 900 954 1.121
1.261 1.777 3.051 3.183

Tirage du 12 septembre 1946.

780	895	896	909	921
1.214	1.238	1.303	1.309	1.555
2.179	2.182	2.198	2.248	3.037
3.098	3.453			

Tirage du 13 octobre 1947.

178	349	767	850	990
1.009	1.268	2.185	2.211	2.215
2.242	2.434	2.565	2.665	2.759
2.770	2.969	3.040	3.327	3.330
3.333				

Tirage du 23 octobre 1948.

730	756	826	857	886
889	894	972	1.110	1.157
1.181	1.205	1.427	1.468	1.641
1.793	1.929	2.112	2.463	2.494
2.523	2.542	2.599	2.767	2.775
2.918	2.927	2.953	3.036	3.147
3.185	3.188	3.282	3.325	3.367
3.409				

Tirage du 21 octobre 1949.

34	208	244	512	551
574	802	815	906	987
1.259	1.308	1.334	1.397	1.554
1.716	1.741	1.908	2.019	2.020
2.184	2.186	2.329	2.333	2.354
2.401	2.496	2.517	2.557	2.561
2.580	2.604	2.739	2.829	2.840
2.843	2.924	2.977	2.993	2.996
3.029	3.092	3.097	3.164	3.277
3.381	3.454	3.479	3.529	3.541
3.573	3.574			

Tirage du 21 octobre 1950.

205	217	226	257	307
308	364	372	394	457
531	549	554	561	634
646	725	729	828	903
920	932	933	1.003	1.015
1.043	1.139	1.150	1.178	1.198
1.229	1.262	1.327	1.398	1.451
1.478	1.579	1.634	1.656	1.662
1.678	1.698	1.714	1.721	1.728
1.743	1.895	1.970	1.976	2.023
2.244	2.250	2.274	2.404	2.407
2.470	2.473	2.474	2.516	2.526
2.533	2.600	2.615	2.617	2.704
2.720	2.732	2.733	2.760	2.839
2.904	2.921	2.971	2.992	3.042
3.046	3.212	3.305	3.319	3.321
3.346	3.494	3.512	3.565	3.597

Tirage du 20 octobre 1951.

5	177	201	251	296
360	359	412	417	426
427	447	456	469	479
484	508	552	565	571
627	630	652	653	661
667	676	677	719	724
806	811	867	899	966
974	981	988	1.016	1.018
1.166	1.186	1.196	1.227	1.231
1.263	1.264	1.269	1.301	1.329
1.335	1.421	1.425	1.429	1.437
1.456	1.459	1.466	1.591	1.605
1.611	1.622	1.633	1.660	1.701
1.776	1.780	1.784	1.817	1.834
1.841	1.879	1.932	1.936	1.964
2.026	2.039	2.042	2.043	2.066
2.105	2.123	2.125	2.131	2.150
2.176	2.246	2.260	2.278	2.331
2.334	2.336	2.341	2.349	2.359
2.362	2.374	2.471	2.478	2.509
2.541	2.553	2.609	2.659	2.687
2.712	2.738	2.758	2.804	2.805
2.814	2.815	2.830	2.997	3.019
3.013	3.014	3.015	3.053	3.087
3.088	3.093	3.094	3.152	3.155
3.162	3.171	3.200	3.211	3.218
3.240	3.267	3.272	3.285	3.299
3.310	3.329	3.356	3.369	3.399
3.400	3.418	3.530	3.533	3.536
3.562				

Le président, EMILE DECHAMPS.

Anciens Etablissements GOLDENBERG & Cie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 75.000.000 DE FRANCS

ZORNHOFF, près SAVERNE (BAS-RHIN)

R. C.: Saverne B 207.

Obligations 4 1/4 0/0 1946.

Tirage du 27 octobre 1952.

Les obligations portant les nos 394 à 407 inclus sont admises au remboursement à compter du 1er novembre 1952.

Tous les précédents amortissements ont été effectués par voie de rachat en Bourse.

L'ENTREPRISE INDUSTRIELLE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 250 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 29, RUE DE ROME, PARIS (8e)

R. C.: Seine 221320 B.

Obligations de 5.000 F 4 1/2 0/0 1946-1947.

Amortissement 1952.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, l'Entreprise industrielle a procédé, par voie de rachats en Bourse, à l'amortissement de 900 obligations 4 1/2 0/0 1946-1947, prévu pour le 1er décembre 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

6.894 6.928 8.958 9.085

BILANS

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

19, RUE DES CAPUCINES, PARIS (1er).

Situation au 30 septembre 1952.

ACTIF

Espèces en caisse et à la Banque de France							209.602.600
Portefeuille des effets							3.680.151.190
Portefeuille des titres							3.008.077.458
Avances sur dépôts de titres							9.055.735
Correspondants							12.720.511.180
Emprunteurs. — Prêts fonciers. — Ordinaires	Sur obligations	28.891.761.584	29.747.461.126 (1)	30.097.005.126			
	Sur avance de l'Etat	327.262.665					
	Sur fonds de modernisation et d'équipement	500.000.000					
	Sur capital social et réserves	28.439.877					
	(1) Dont 163.633.000 F à l'état d'actes conditionnels.						
	Crédits consolidables du Sous-Comptoir des Entrepreneurs (opérations liées)		949.541.000				
	Ouvertures de crédit hypothécaire avec compte courant		1.538.987.000	6.431.545.695 (2)		89.288.940.861	
	Réparation de dommages de guerre		2.170.576.293				
	Court terme mobilisables		2.721.982.402				
	(2) Dont 355.930.000 F à l'état d'actes conditionnels.						
Spéciaux Construction	Directs. Métropole	3.885.819.780 (3)	4.699.549.510	52.100.390.010			195.802.159.756
	Directs. Afrique du Nord	1.013.729.760					
	(3) Dont 238.217.000 F à l'état d'actes conditionnels						
	Crédits consolidables du Sous-Comptoir des Entrepreneurs (opérations liées)		47.260.840.500				
Prêts maritimes						13.260.320	
Prêts aux collectivités publiques	Sur obligations			80.007.587.742		105.699.958.545	
	Sur avance de l'Etat			1.669.257.140			
	Sur fonds de modernisation et d'équipement			19.400.769.718			
	Sur capital social et réserves, sur effets et sur ressources diverses			4.622.343.945			
Débiteurs divers							1.244.623.148
Comptes d'ordre et divers							7.102.976.891
Immeubles							124.897.311
Résultats							»
Total de l'actif							223.402.085.569

PASSIF

Dépôts de fonds en comptes courants						7.348.690.419
Correspondants						3.023.144.691
Fonds national d'amélioration de l'habitat						3.257.995.990
Fonds forestier national						236.174.941
Versements différés — Sur prêts fonciers — Autres que les prêts spéciaux construction	Réalisés et en réalisation	419.271.085	1.918.378.085		49.619.501.805	
	A l'état d'actes conditionnels (prêts du Crédit foncier et crédits consolidables du Sous-Comptoir des Entrepreneurs)	1.499.101.000				
Spéciaux construction	Réalisés et en réalisation	232.065.500	47.731.123.000			51.299.671.277
	A l'état d'actes conditionnels (prêts du Crédit foncier et crédits consolidables du Sous-Comptoir des Entrepreneurs)	47.499.057.500				
Sur prêts aux collectivités publiques					1.649.573.192	
Trésor public: son compte avance de 3 milliards (convention du 3 décembre 1936)						2.051.408.218
Trésor algérien: son compte avance de 500 millions (convention des 2 et 29 juillet 1952)						488.263.211
Fonds de modernisation et d'équipement						21.382.589.705
Obligations foncières	Montant au pair en circulation				35.255.187.500	31.710.023.516
	A déduire: primes à amortir				515.463.984	
Obligations communales	Montant au pair en circulation				75.921.583.250	74.647.987.834
	A déduire: primes à amortir				1.276.595.416	
Bons à lots en circulation						70.090.010
Obligations et bons à lots à rembourser; intérêts, lots et dividendes échus à payer						701.100.145
Créditeurs divers						1.622.763.845
Comptes d'ordre et divers						19.040.291.055
Provisions pour l'amortissement des emprunts						886.394.883
Réserves et provisions diverses						1.106.092.799
Capital social						1.200.000.000
Résultats						»
Total du passif						223.402.085.569

HORS BILAN

I. — Engagements de mobilisation d'effets représentatifs de crédits à court et à moyen terme	41.270.102.353
II. — Effets représentatifs de crédits à court et à moyen terme circulant sous l'endos du Crédit foncier de France	47.566.768.554

Certifié conforme aux écritures:

Le Gouverneur, HENRI DEROY.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 9 octobre 1952, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Reuter (Oscar), de nationalité allemande, pour sa part de succession qui lui a été laissée par les époux Herrmann Reuter, à Hochfelden, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 5 octobre 1952, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Barth (Othon) et Barth (Mathilde), de nationalité allemande, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 5 octobre 1952, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Charles Riehl, de nationalité allemande, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 9 octobre 1952, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la veuve Georges Rhein, née Castor, Paul Rhein et Georges Rhein fils, de nationalité allemande, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 9 octobre 1952, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Stapff (Karl-Friedrich), de nationalité allemande, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 13 octobre 1952, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Streit (Marie), née Werner, de nationalité allemande, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par jugement sur requête en date du 23 septembre 1952, le tribunal civil de première instance de Chaumont a donné mainlevée de l'ordonnance du 13 décembre 1944 ayant confié le séquestre des biens du journal *Le Réveil paysan de la Haute-Marne* à l'administration des domaines. Ce même jugement a dit que les opérations effectuées par ladite administration sont régulières, a constaté la clôture générale du séquestre et donné aux domaines quitus de sa gestion.

Par ordonnance en date du 10 octobre 1952, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée des séquestres dont font l'objet les biens appartenant à M. Ninangoy (André) et à son épouse, née Breiten (Clara), 29, rue Nungesser-et-Coli, à Boulogne-sur-Seine, ordonnances de mise sous séquestre du 17 avril 1945.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Lévy-Liottel (Robert-Gustave-Edouard), né le 23 septembre 1885, à Paris et y demeurant 3, rue Montcalm (18e), dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de supprimer de ses noms patronymiques celui de Lévy et de s'appeler légalement à l'avenir Liottel au lieu de Lévy-Liottel.

Mme Olga Pouchine, veuve Rosenrauch, remariée Carmes, demeurant 2, rue Thimonnier, Paris (9e), agissant au nom de son fils Claude Rosenrauch, né le 31 octobre 1939 à Melun, présente au garde des sceaux une demande afin de substituer à son nom patronymique celui de Roques.

M. Mignon (Gaston), né le 30 octobre 1907 à Paris (14e), demeurant avenue Foch, n° 4, à Saint-Mandé (Seine), dépose une requête auprès du garde des sceaux, afin d'adjoindre à son nom patronymique celui de: de Ventadour.

M. Bernheim (Louis), né à Milan (Italie) le 22 septembre 1877, domicilié à Paris, 6, rue de Madrid, dépose une requête auprès du garde des sceaux, afin de substituer à son nom patronymique celui de Berneuil.

M. Bernheim (Stellio-Marie-Louis), né à Trieste (Italie) le 4 mai 1907, domicilié à Paris, 6, rue de Madrid, dépose une requête auprès du garde des sceaux, pour lui et pour ses enfants Patrice-Joseph-Louis, né à Milan (Italie) le 17 mai 1936; Jacqueline, née à Milan (Italie) le 27 décembre 1936 et Christine-Lucie-Marie, née à Paris (15e) le 10 février 1948, tous trois même adresse, afin de substituer à leur nom patronymique celui de Berneuil.

Mlle Bernheim (Marcelle), né à Milan (Italie) le 13 novembre 1922, domiciliée à Paris, 6, rue de Madrid, dépose une requête auprès du garde des sceaux, afin de substituer à son nom patronymique celui de Berneuil.

DEMANDES D'ENVOI EN POSSESSION DE SUCCESSIONS

M. Georges-François Gillet, de nationalité française, demeurant à Casablanca, 65, boulevard Moulay-Youssef, a déposé au tribunal de première instance de Casablanca une demande d'envoi en possession de la succession de Mme Jeanne Collignies, son épouse, Française, née le 10 février 1880 à Douai, décédée *ab intestat* à Casablanca le 23 janvier 1948.

La présente insertion est faite conformément à l'article 770 du code civil et suivant jugement du tribunal de première instance de Casablanca du 15 octobre 1951.

Etude de Me Moulière, avoué à Laval, 9, quai Sadi-Carnot.

Par jugement de la chambre du conseil du tribunal civil de Laval en date du 18 septembre 1952, rendu sur la requête présentée au nom de Mme Marie-Eugénie Grignon, veuve de M. Francis Goura, demeurant à Laval, vieille route de Mayenne, n° 14, il a été donné acte à celle-ci de sa demande d'envoi en possession de la succession de M. Francis Goura, son mari, en son vivant capitaine en retraite, demeurant à Laval, vieille route de Mayenne, n° 14, y décédé le 4 juillet 1952, sans laisser aucun héritier connu au degré successible; et avant d'y faire droit, il a été admis qu'elle serait rendue publique, conformément aux prescriptions de la loi.

Pour extrait certifié sincère par l'avoué soussigné.

A Laval, le 3 novembre 1952.

Pour Me Moulière empêché:
Signé: BARBARY.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Le jeudi 18 décembre 1952, à seize heures, il sera procédé publiquement, au tribunal de commerce, salle des audiences du conseil de préfecture, à l'adjudication en 21 lots, au rabais, par voie de soumissions cachetées, des travaux de reliure des ouvrages des bibliothèques municipales, de la bibliothèque administrative, de la bibliothèque historique et des bibliothèques des services préfectoraux, du 1er janvier au 31 décembre 1953.

Les lots nos 1, 2, 14, 18 et 21 sont réservés aux sociétés coopératives ouvrières de production.

Le cahier des clauses et conditions générales applicables aux marchés de fournitures ou d'entreprises de la ville de Paris et du département de la Seine et le cahier des charges particulières relatif à l'adjudication précitée sont déposés à la préfecture de la Seine, hôtel de ville, direction du contrôle administratif, économique et financier, sous-direction du matériel, escalier G, 5e étage, porte 532, où l'on peut en prendre connaissance tous les jours non fériés, de quinze heures à dix-sept heures, sauf le samedi après-midi.

Les demandes tendant à obtenir l'autorisation de se présenter à l'adjudication seront reçues jusqu'au 14 novembre 1952.

Avant rabais, les travaux sont évalués approximativement à:

	francs.		francs.
Pour le 1er lot	800.000	Pour le 12e lot	1.000.000
— 2e —	1.100.000	— 13e —	1.100.000
— 3e —	1.200.000	— 14e —	900.000
— 4e —	1.200.000	— 15e —	1.200.000
— 5e —	1.000.000	— 16e —	1.100.000
— 6e —	1.200.000	— 17e —	600.000
— 7e —	1.000.000	— 18e —	650.000
— 8e —	1.000.000	— 19e —	550.000
— 9e —	1.100.000	— 20e —	550.000
— 10e —	1.300.000	— 21e —	400.000
— 11e —	1.000.000		

Le jeudi 18 décembre 1952, à neuf heures quinze, il sera procédé au palais du tribunal de commerce à l'adjudication des travaux de diverses natures à exécuter pour l'entretien des bâtiments des établissements dépendant de l'administration générale de l'assistance publique à Paris, du 1er janvier 1953 au 31 décembre 1953, savoir:

Maçonnerie: 6 lots. — Charpente: 3 lots. — Couverture-plomberie, eau et gaz: 3 lots. — Menuiserie, quincaillerie et parquetage: 6 lots. — Serrurerie et ferronnerie: 3 lots. — Peinture-vitrerie: 6 lots. — Fumisterie: 3 lots. — Pavage, égouts et canalisations: 3 lots. — Carrelage, grès cérame et revêtements en faïence: 3 lots.

S'adresser pour prendre connaissance des cahiers des charges à l'administration de l'assistance publique, 3, avenue Victoria (service des travaux, bureau 328) tous les jours (les samedi après-midi, dimanche et fêtes exceptés) de dix heures à midi et de quatorze heures à dix-sept heures.

Les demandes d'autorisation à soumissionner devront parvenir au service ci-dessus indiqué au plus tard le vendredi 14 novembre 1952 avant dix-sept heures. Joindre extrait du casier judiciaire et certificat de non-faillite (ces deux pièces devant avoir moins de trois mois de date).

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

20 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. Le Vélo-Club la Bane change de titre et devient **Association sportive Enghien-la Bane** et modifie ses statuts. Siège social: 5, avenue de la Division-Leclerc, à Deuil.

9 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Chasse communale de Pierguer.** But: syndiquer les propriétaires, cultivateurs et habitants de la commune, section de Pierguer, ainsi que les étrangers qui seraient admis en vue de l'organisation de la chasse et de la protection des récoltes et des propriétés. Siège social: mairie de Pierguer.

10 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Amicale des sapeurs-pompiers de Tain-l'Hermitage.** But: subvenir aux frais de concours ayant pour but le perfectionnement du corps de sapeurs-pompiers; aide et secours aux membres actifs de la société. Siège social: mairie de Tain-l'Hermitage.

11 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mantes. **Harmonie de Longnes.** But: développer le goût de la musique et de l'art musical parmi les jeunes gens et jeunes filles de la commune et des communes environnantes. Siège social: mairie de Longnes.

12 octobre 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Sports et communautés.** But: initiative et encouragement à l'éducation physique et aux sports; pratique de ceux-ci dans les diverses compétitions sportives. Siège social: 23, rue François-Peyssel, Caluire.

13 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Association de la jeunesse française de la Drôme.** But: rassembler les jeunes Françaises et les jeunes Français dans le cadre d'activités sportives et culturelles. Siège social: 180, avenue Victor-Hugo, Valence.

13 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **L'Association des anciens combattants hellènes engagés volontaires dans l'armée française 1914-1918 et 1939-1945** transfère son siège social du 8, rue de Castiglione, Paris, au 11, boulevard Beaumarchais, Paris.

14 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **L'Amicale Metz et Strasbourg** transfère son siège social du 3, rue Cortot, Paris, au 233, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris.

14 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association culturelle des officiers d'académie et officiers d'instruction publique.** But: défense du prestige de la distinction, entr'aide et défense des arts. Siège social: 86, avenue Marigny, à Fontenay-sous-Bois.

14 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Le Comité national français pour l'institut international de la presse** transfère son siège social du 124, rue Réaumur, au 100, rue Réaumur, Paris.

16 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Médéa. **Boule noire bogharienne.** But: sport des boules. Siège social: buffet de la gare, Boghari.

16 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association de la chaîne mondiale du livre.** But: combattre par la lecture l'isolement; créer des liens littéraires entre ces isolés de France, d'outre-mer et de l'étranger, leur fournir la lecture dont ils ont besoin sous la forme de livres neufs, d'occasion ou édités par l'association, toujours adressés au prix de vente au public, ainsi que l'édition d'un bulletin destiné aux membres de l'association. Siège social: 20, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

17 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Blida. **La Betterave Blida Mitidja.** But: œuvres sociales, entr'aide aux membres et militaires nécessiteux de la région du Nord (Flandre, Artois, Picardie) qui se trouvent en Afrique du Nord. Siège social: immeuble Pinto, rue Paul-Déroulède, à Blida

18 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de Constantine. **Union sportive de l'enseignement du premier degré (U. S. E. P.).** But: assurer les décisions du comité national de l'union sportive de l'enseignement du premier degré et, en outre, toutes les tâches d'information et de propagande destinées à favoriser la pratique saine et raisonnable de l'éducation physique et des jeux sportifs pour les enfants d'âge scolaire. Siège social: à l'inspection académique, à Constantine.

18 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association de parents d'élèves de l'école catholique** dite **« Externat Saint-Sulpice ».** But: grouper les parents d'élèves; assurer et contrôler la bonne tenue de l'école. Siège social: 26, rue d'Assas, Paris.

20 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Association des maisons familiales du Val-de-Mièges.** But: organisation familiale de l'apprentissage agricole et de l'enseignement ménager rural. Siège social: maison familiale « Ermitage », Mièges, par Nozeroy.

20 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Castellane. **Bibliothèque autonome de Castellane.** But: gérer la bibliothèque autonome, acheter et prêter les ouvrages tendant à développer les connaissances scientifiques, historiques et littéraires. Siège social: mairie de Castellane.

22 octobre 1952. Déclaration à la préfecture du Morbihan. **Direction des œuvres.** But: diffusion de la pensée chrétienne par tous les moyens d'apostolat Siège social: 4, rue de la Bienfaisance, Vannes.

23 octobre 1952. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. **Amicale des sapeurs-pompiers de Lucé.** But: allocations pour le perfectionnement et l'instruction du corps des sapeurs-pompiers. Siège social: mairie de Lucé.

24 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Société amicale de tir de Paley.** But: propager et vulgariser l'étude pratique et théorique du tir dans la commune de Paley. Siège social: mairie de Paley.

24 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Centre de propagande et d'action contre le taudis (P. A. C. T., Clamart).** But: aider par tous les moyens les mal logés, à améliorer leurs conditions d'habitat. Siège social: mairie (annexe), 1 *bis*, avenue Jean-Jaurès, Clamart.

25 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école maternelle mixte Sainte-Thérèse.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres Siège social: 7, rue Gaston-Baratte, Ascq.

27 octobre 1952. Déclaration à la préfecture du Cher. **Lyre municipale vierzonnaise.** But: développer l'art musical populaire. Siège social: hôtel de ville, Vierzon.

27 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de Mâcon. **Association des maisons familiales de Matour.** But: assurer, en coopération avec parents, l'éducation populaire en milieu rural (éducation professionnelle, enseignement, apprentissage et formation familiale ménagère des jeunes gens et jeunes filles). Siège social: maison familiale, Matour.

27 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Centre européen de liaison et d'expansion économique.** But: étude et coordination des groupements économiques européens. Siège social: 9, rue Beudant, Paris

28 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Judo Club dragon massilia.** But: enseigner et faire connaître la pratique du judo. Siège social: 6, rue Châteauredon, Marseille.

28 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Moto Club dolois.** But: développer le tourisme motocycliste. Siège social: 15, place Chateaubriand, Dol-de-Bretagne.

31 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association d'éducation populaire de Lafourguette.** But: éducation populaire du quartier par tous les moyens qui lui paraîtront efficace: cinémas, conférences. Siège social: 203, route de Seysses, Lafourgette, Toulouse.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret du 16 août 1901, décret-loi du 12 avril 1939.)

2 septembre 1952. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de Lille le 6 octobre 1952.) **Association culturelle des Roumains du Nord de la France.** But: aide matérielle et morale aux Roumains qui se trouvent dans le Nord et le Pas-de-Calais. Siège social: 63, rue des Arts, Lille.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.